

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(79<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*Luratech*

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 20 novembre 1991**

***www.luratech.com***



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Modification de l'ordre du jour** (p. 6367).
2. **Souhaits de bienvenue au président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française** (p. 6367).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 6367).

#### PROFESSIONS DE SANTÉ (p. 6367)

Mme Elisabeth Hubert, M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

#### TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE DE FRANCE (p. 6368)

MM. Jacques Toubon, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

#### PROBLÈMES DE L'ENFANCE (p. 6370)

MM. Pierre Goldberg, Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

#### PROMESSES FAITES AUX AGRICULTEURS (p. 6371)

MM. Michel Voisin, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

#### SOMMET DE LA FRANCOPHONIE (p. 6371)

M. André Delehedde, Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie.

#### PROGRAMME DU FRONT NATIONAL (p. 6372)

MM. Raymond Douyère, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

#### CHÈQUES POSTAUX (p. 6373)

MM. Roland Beix, François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.

#### PROFESSIONS DE SANTÉ (p. 6374)

MM. Jean-François Mattei, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

#### PROBLÈMES AGRICOLES (p. 6375)

MM. Paul Chollet, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

### TRANSPORTEURS ROUTIERS (p. 6375)

MM. Serge Charles, le président, Paul Quilès, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

### PRIVATISATIONS (p. 6377)

MM. Fabien Thiémé, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

### ASSOCIATIONS DE SERVICES À DOMICILE (p. 6378)

Mme Bernadette Isaac-Sibille.

### PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

Mmes Bernadette Isaac-Sibille, Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

### RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET POLITIQUE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE (p. 6379)

MM. Michel Vauzelle, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

### ACTION HUMANITAIRE DE L'ARMÉE (p. 6380)

MM. Claude Gaits, Pierre Joxe, ministre de la défense.

### RETRAITE DES MÉDECINS (p. 6380)

MM. Arthur Paecht, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

### RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS TERRITORIAUX (p. 6381)

MM. Jean Royer, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

### 4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 6382)

### 5. **Demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 6383)

### 6. **Rappel au règlement** (p. 6383)

MM. Pierre Mazeaud, le président, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

### 7. **Publication du rapport d'une commission de contrôle** (p. 6384)

### 8. **Ordre du jour** (p. 6384)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce soir, à vingt et une heures trente, le projet de loi organique sur le statut de la magistrature et une proposition de loi de M. Jean-Jacques Hyest.

**M. Pierre Mazeaud.** Rappel au règlement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, il ne peut y avoir de rappel au règlement lors de la séance des questions au Gouvernement. Vous pourrez intervenir après.

2

## SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Jules Bourdès Ogouliguendé, président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française et président de l'Assemblée nationale du Gabon.

Je suis heureux de lui souhaiter, en votre nom, la bienvenue. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

3

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

### PROFESSIONS DE SANTÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

**Mme Elisabeth Hubert.** Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

M. Bianco et M. Durieux n'ont cessé, ces dernières semaines, d'ironiser sur les raisons qui amenaient libéraux et hospitaliers publics, rejoints par des groupes d'usagers de la santé, à vouloir défiler ensemble dans les rues de Paris, le 17 novembre.

250 000 personnes leur ont répondu dimanche ! Unies malgré la diversité des modes d'exercice, les professions de santé ont manifesté leur inquiétude face au devenir de notre système de soins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Parce que, aujourd'hui, une valeur essentielle de notre société est menacée (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) elles ont exprimé leur refus de voir, une fois

encore, un gouvernement socialiste faire abstraction des souhais et du mieux-être des Français au nom d'intérêts purement économiques.

Depuis 1984, les hôpitaux publics souffrent de la rigidité du système de la dotation globale calculée sur des critères exclusivement comptables. Depuis trois ans, le mécontentement infirmier est une démonstration de l'échec de cette organisation. Pourquoi, dans ces conditions, vouloir appliquer à la médecine ambulatoire un système dont l'absence de souplesse et l'inadaptation aux besoins sanitaires de notre pays sont dénoncées par tous les experts ?

Comment accepter que demain, au nom du seul argument financier, soit limitée la prescription d'un médicament novateur ou que ne puisse s'effectuer la pose d'une pile cardiaque sur une personne âgée ?

Le risque de voir sacrifier le progrès de la science aux impératifs de l'économie est suffisamment fort pour que le pays tout entier soit associé aux décisions portant sur ce qui est bon ou mauvais pour les malades.

Les professionnels de la santé veulent être des partenaires de l'édification d'une véritable politique sanitaire mais ils ne supportent plus le chantage incessant que vous exercez à leur rencontre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ces propos sont scandaleux !

**Mme Elisabeth Hubert.** Notre système de soins allie qualité, indépendance, diversité et, surtout, accessibilité pour tous. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Par là même il est original. Cessez d'en être ses principaux détracteurs !

100 000 chômeurs de plus représentent un manque à gagner de 4 milliards de francs de cotisations. C'est dans cette aggravation du chômage que réside essentiellement les raisons du déficit de la Sécurité sociale. De cela, mesdames et messieurs les ministres, vous sentez-vous responsables et coupables ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Madame le député, on ne gagne rien à courir derrière tous les corporatismes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous êtes un provocateur !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** On ne gagne rien à nier un problème quand il existe.

La réalité n'est pas, madame le député, celle que vous Gécrivez.

**Mme Elisabeth Hubert.** C'est pourtant celle que je vis !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** La réalité du système de soins français, c'est, en effet, qu'il est bon et que les professionnels qui y participent sont bons, mais c'est aussi le fait que la France a un rythme de croissance des dépenses qui est plus fort que partout ailleurs. C'est cela la réalité, c'est cela l'exception française, c'est cela le problème, et non le chômage ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Madame le député, toutes les comparaisons internationales le montrent : la France est le pays dont le rythme de croissance des dépenses est le plus fort. Mme le Premier ministre

a demandé à Mme Moreau un rapport sur cette question ; il lui sera remis prochainement. Bien entendu, ce rapport sera aussitôt rendu public et vous pourrez juger sur pièces.

Face à cette réalité, il est bien évident que nous tenons tous à la préservation de notre système de soins, à l'amélioration de sa qualité et, je l'espère, à l'égalité d'accès de tous à la santé. Mais que proposez-vous ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Rien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** De laisser filer les dépenses ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est une politique d'irresponsabilité, ce n'est pas celle du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Et si ce n'est pas le cas, c'est que vous pensez à augmenter les cotisations ou à diminuer les remboursements ou à privatiser. Mais, alors, dites-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais si l'on refuse de privatiser la santé, et nous le refusons, ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... si l'on refuse d'augmenter sans cesse les cotisations, et nous le refusons, si l'on refuse de diminuer les remboursements, il n'y a pas d'autre choix alternatif - et certains dans vos rangs sont plus lucides que vous à cet égard - que de maîtriser ensemble, avec les professions de santé...

**M. Jean Ueberschlag.** Ensemble !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... et les caisses d'assurance-maladie, les dépenses de santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Ueberschlag.** Ensemble ! C'est ce que vous ne faites pas !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Non, c'est ce que nous faisons, mesdames, messieurs les députés !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Mal !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Nous avons eu, hier soir, une réunion avec les syndicats de médecins. J'en aurai une autre vendredi. M. Durieux négocie avec toutes les professions de santé : médecins, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, ambulanciers ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Chaque profession négocie sérieusement avec le Gouvernement et avec les caisses d'assurance-maladie. C'était le cas avant la manifestation et ce l'est encore après celle-ci. Voilà la réalité ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Ueberschlag.** C'est faux ! Les professions de santé sont écartées de la négociation !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Mesdames, messieurs les députés, une politique de santé se construit d'abord par la prévention. Nous allons donc intensifier la lutte contre les très grands fléaux de ce temps : le sida, le cancer, les maladies cardio-vasculaires et la drogue. Nous allons développer la prévention partout où c'est nécessaire en accroissant les moyens de la santé scolaire et de la médecine du travail ainsi qu'en renforçant la présence médicale dans les quartiers les plus défavorisés. Telle est la première étape d'une politique de santé !

**M. Alain Richard.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Nous avons également engagé une politique de restructuration hospitalière de façon beaucoup plus intense que cela n'avait été le cas durant la période 1986-1988. Pourquoi cette restructuration ? Parce que nous avons trop de lits en psychiatrie et pas assez de lits pour les soins aux personnes âgées, trop de lits à certains endroits et pas suffisamment dans d'autres. Nous demandons à tous les partenaires - élus,

préfets, caisses d'assurance-maladie - de faire des propositions et de fixer des objectifs chiffrés de restructuration hospitalière. (*"Très bien !" sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons progressé aussi en matière de démographie médicale. La caisse d'assurance-maladie a mis au point avec les organisations de médecins un fonds de conversion qui permettra aux médecins qui le souhaitent, sur la base du volontariat, d'exercer un autre métier. Nous développerons pour ces mêmes médecins libéraux les possibilités d'accès soit à l'hôpital public soit à la médecine de prévention.

**Mme Elisabeth Hubert.** Vous ne débloquez aucun crédit pour cela !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Mesdames, messieurs les députés, la maîtrise négociée des dépenses est une réalité. Nous poursuivons les négociations. Je vous ai dit que nous avions eu une réunion hier et que nous en aurions une autre vendredi. Je vous annonce que nous aboutirons à des accords.

Il y a deux manières de traiter ces problèmes. La première consiste à avoir recours à la démagogie, à courir derrière les corporatismes et à nier l'existence des problèmes. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

La seconde manière, et c'est la nôtre, c'est la négociation.

Certains parlent de maîtrise des dépenses de santé ; nous, nous la réalisons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE DE FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, vous venez d'augmenter le taux d'intérêt de la Banque de France quelques semaines après avoir entamé une baisse attendue par tous. Avec tous les Français je vous demanderai : Pourquoi ? Quelles sont la situation et les perspectives du franc ? Ce brutal retour en arrière était-il nécessaire ? Sommes-nous si vulnérables aux mouvements monétaires ?

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Eh oui !

**M. Jacques Toubon.** Etiez-vous contraint à ce choix dramatique entre dévaluation et argent cher ? Le franc ne peut-il être fort qu'au prix d'une économie française faible ? (*Protestations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Votre décision, monsieur le ministre, témoigne de l'échec de votre politique monétaire, mais aussi de celui de votre politique économique.

L'argent cher augmentera les difficultés des entreprises qui connaissent des fins de mois difficiles et risque de provoquer de nouvelles décisions de licenciement, donc un chômage accru.

Est-ce là ce que vous appelez une croissance plus riche en emploi ? Nous croyons au contraire que, pour avoir un franc fort, mais aussi des Français heureux, il faut une France forte. Et pour la renforcer, nous devons réformer, changer et non nous enfoncer dans une politique sans issue !

Nous devons, certes, assumer la contrainte du système monétaire européen et ne pas désarmer dans la lutte contre l'inflation, mais nous devons et nous pouvons aussi, grâce à des réformes de structures telles que la baisse des impôts et la réduction du secteur public, mener une politique nouvelle d'investissements productifs, d'augmentation du pouvoir d'achat, de participation populaire. Quand changerez-vous de politique ? Quand remplacerez-vous votre politique de compétitivité classique, qui appauvrit la France et nourrit le chômage, par une politique de développement économique et social ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Avant d'entendre votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de vous donner deux conseils. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beaufils.** Vous êtes les experts de l'inflation et de la dévaluation !

**M. Jacques Toubon.** D'abord, ne m'accusez pas de répandre l'inquiétude. Moi, je décris les faits tels qu'ils sont, mais c'est vous qui avez fait qu'ils sont ainsi. Mes propos refusant la fatalité à laquelle vous semblez vous soumettre sont porteurs d'espoir. Je veux que la France joue ses atouts après une nouvelle donne, dans la confiance retrouvée.

En second lieu, afin d'informer l'Assemblée et de vous épargner la tentation d'abuser de la machine à remonter le temps, je rappelle que le taux d'intervention de la Banque de France était, fin 1988, à la fin du gouvernement de Jacques Chirac, un an après la crise boursière, de 7,75 p. 100, alors qu'il est aujourd'hui de 9,25 p. 100 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à remercier M. Toubon, pas seulement pour ses suggestions mais aussi pour sa question.

Cela étant, il faut reconnaître qu'il y a une sorte de contradiction entre la première question du groupe du R.P.R. et la seconde : dans la première, il nous demandait de dépenser plus ; dans la seconde, il nous demande de baisser les impôts ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Martine Daugreilh.** Nous vous demandons de dépenser mieux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** En tout cas, je note cette contradiction.

**Mme Martine Daugreilh.** Il n'y a pas de contradiction !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous pourriez me rétorquer que le comportement de toute opposition est généralement identique au vôtre. Je ne le contesterai pas. Mais je pensais que sur tous les bancs de cette assemblée on avait tiré la leçon du fait que, avant de faire des promesses, il faut être capable de les tenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Mitterrand ! Mitterrand ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Et les 110 propositions ? Où sont-elles ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Si j'étais aussi pressé que vous, j'y regarderais à deux fois avant de faire des promesses que je ne serais pas capable de tenir !

**M. Alain Juppé.** Et la *Lettre à tous les Français* ! Ce n'est plus de la provocation, c'est de l'inconscience !

**M. Jean-Louis Debré.** C'est en effet indécent !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce qui me frappe dans cette question, c'est qu'elle semble inspirée par la croyance - qui nous fut parfois attribuée - que la France serait une sorte d'île protégée par des barrières douanières et par un contrôle des changes qui l'isoleraient du reste du monde. Telle n'est pas notre situation.

**M. Alain Juppé.** La suppression du contrôle des changes, c'est Edouard Balladur qui l'a décidée !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Non ! Le contrôle des changes, c'est votre serviteur qui l'a supprimé. Si ça avait été fait auparavant, je n'aurais pas eu à le faire !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est Edouard Balladur qui l'a aboli !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le contrôle des changes a été supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 1990, avec six mois d'avance sur la décision prise au niveau de la Communauté européenne. Je le répète : si cela avait été fait, nous n'aurions pas eu à le faire !

Mais j'en viens à votre question. Pour quelles raisons avons-nous décidé, le gouverneur de la Banque de France et moi-même, d'augmenter le taux directeur de la Banque de France d'un demi-point et le taux des prises de pension d'un quart de point ?

**M. Alain Juppé.** Parce que vous ne pouviez pas faire autrement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Parce qu'il y avait des turbulences sur le marché des changes. Vous ne pouvez pas faire comme s'il ne s'était rien passé. Le dollar valait 6 francs il y a quelques semaines, il valait 5,50 francs lundi ; il vaut aujourd'hui entre 5,46 et 5,47 francs.

Et, comme chaque fois que le dollar baisse, il y a eu des transferts massifs de capitaux sur le deutschemark...

**M. Alain Juppé.** Pourquoi pas sur le franc ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et des tensions à l'intérieur du système monétaire européen. La livre sterling a été atteinte, de même que la lire italienne.

Le franc a été faiblement atteint mais nous avons souhaité, M. le gouverneur de la Banque de France et moi-même, briser toute tentative de spéculation contre notre monnaie dans l'intérêt de la France et des Français, et je ne regrette pas cette décision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La situation s'est améliorée depuis, mais j'ai pensé - et ce souci transparaitait au travers de votre question - qu'il convenait de faire en sorte que les consommateurs, d'une part, les petites et moyennes entreprises, d'autre part, ne subissent pas l'effet de cette décision.

C'est pourquoi les banques ont décidé de ne pas augmenter le taux de base bancaire et des négociations sont engagées - sous mon autorité - entre le gouverneur de la Banque de France et la direction du Trésor pour qu'une décision soit prise en ce qui concerne les réserves obligatoires afin d'éviter une augmentation du taux de l'argent destinée aux petites et moyennes entreprises et aux consommateurs.

Pour le reste, chaque fois que les circonstances le permettent, nous baissions les taux d'intérêt et, lorsque les circonstances sont défavorables, nous les augmentons. Nous agissons de façon pragmatique.

**M. Jacques Toubon.** C'est ce qu'on appelle la politique au fil de l'eau !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Non, pragmatique ! Permettez-moi de vous rappeler que, depuis 1988, le franc n'a pas été dévalué, ce qui n'a pas été le cas entre 1986 et 1988,...

**M. Charles Ehrmann.** Et en 1981-1982 ? Vous avez la mémoire courte !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... où il a été dévalué deux fois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Ehrmann.** De votre faute !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous m'avez demandé de ne pas évoquer le passé et j'entendais en effet ne pas y revenir. Mais vous avez oublié dans votre démonstration, monsieur Toubon, de rappeler qu'en 1988 la différence entre les taux allemand et français de l'argent au jour le jour était de cinq points, à notre détriment. Aujourd'hui, ces taux sont pratiquement les mêmes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Toubon.** C'est absolument faux ! C'est incroyable !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Voilà ce que donne une politique persévérante et tenace.

**M. Jacques Toubon.** La différence est de plus de six points ! Votre réponse est stupéfiante !



**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour les taux de l'argent à dix ans, la différence était de 3,5 points ; elle n'est plus que d'un demi-point.

**M. Franck Borotra.** Tous ces chiffres sont faux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais je voudrais poursuivre le raisonnement.

Est-ce que vous nous demandez de dévaluer ? Non !

Est-ce que vous nous demandez de quitter le système monétaire européen ? Non !

**M. Franck Borotra.** On vous demande de quitter le Gouvernement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Notre politique va dans le sens de l'intérêt général, et vous le savez.

Ce que je déplore dans votre question, monsieur Toubon...

**M. Jacques Toubon.** Pas tant de suffisance !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... c'est que vous avez oublié les succès de la France.

Dois-je rappeler que, pas seulement grâce au Gouvernement, mais grâce à l'effort des Français, des chefs d'entreprise comme des salariés, la France, avec ses 58 millions d'habitants,...

**Mme Martine Daugreilh.** Et trois millions de chômeurs !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... est la quatrième puissance économique et le quatrième exportateur du monde (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), qu'elle exporte deux fois plus par tête d'habitant que le Japon ? Cela doit être mis à l'actif de la France.

**Mme Martine Daugreilh.** Il est mauvais !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Permettez-moi de vous dire en conclusion, monsieur Toubon, que j'aurais souhaité que vous ayez la même attitude que M. Balladur dans un débat récent. Le franc est une affaire trop sérieuse pour qu'on spéculé sur sa santé par démagogie ou esprit politicien. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Hou ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Toubon.** Qu'est-ce que ça veut dire ? Votre insuffisance éclate !

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### PROBLÈMES DE L'ENFANCE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg.

**M. Pierre Goldberg.** Je voudrais, madame le Premier ministre, faire parvenir jusqu'à vous la voix des enfants.

Le 20 novembre 1989, il y a exactement deux ans aujourd'hui, l'Assemblée générale des Nations Unies a promulgué la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par notre pays.

**M. Eric Raoult.** Et en Croatie ?

**M. Pierre Goldberg.** Depuis, malgré un certain nombre d'initiatives généreuses, la situation des enfants s'est dramatiquement aggravée. Dans le monde, 40 000 enfants meurent chaque jour de malnutrition ou de maladies qui pourraient être évitées par la vaccination. Cent cinquante millions survivent en mauvaise santé et ont des retards de croissance ; cent millions âgés de six à onze ans ne sont toujours pas scolarisés et sont victimes de l'exploitation par le travail.

Bien loin de l'amélioration rendue possible par les progrès et les découvertes scientifiques la tendance est à l'aggravation ; elle peut être inversée. Je demande que la France prenne l'initiative d'un projet international ambitieux en faveur des enfants.

Si les problèmes ne s'y posent pas avec la même acuité, l'aggravation de la situation n'épargne pas notre pays. Le développement de la pauvreté, du chômage, la crise du loge-

ment, le manque de moyens pour l'enseignement et la santé frappent de nombreuses familles, dont des milliers et des milliers d'enfants.

Il manque 300 000 places de crèche. L'école maternelle, dont le rôle contre l'échec scolaire est aujourd'hui primordial, ne peut accueillir tous les enfants de deux ans. Un enfant sur deux est privé du droit aux vacances. La médecine scolaire est menacée. Qu'entend faire le Gouvernement en application de la convention internationale ?

Les organisations non gouvernementales françaises ont énoncé soixante-quinze idées à cet égard. Qu'attendez-vous pour les mettre en débat et discuter de la proposition de loi du groupe communiste relative aux droits de l'enfant ?

Je propose, madame le Premier ministre, de faire du 20 novembre une journée nationale de l'enfance, qui serait un grand moment d'information pour promouvoir leurs droits. Je vais vous remettre un livre qui contient des dizaines de messages d'enfants, messages simples, divers, empreints d'une grande lucidité, qu'ils m'ont adressés.

L'enfant est le meilleur et le plus sûr investissement pour l'avenir. Il a des droits élémentaires à faire respecter. Agissons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - M. Goldberg va remettre l'ouvrage à Mme le Premier ministre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, comme vous le savez, la France a été parmi les premières nations du monde à ratifier la convention internationale des droits de l'enfant.

En ce jour qui marque le deuxième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de la convention internationale des droits de l'enfant se réunit, au ministère des affaires sociales, l'ensemble des représentants des organisations et associations non gouvernementales ainsi que de tous les ministères concernés.

A l'occasion de cette rencontre, Mme le Premier ministre a tenu à apporter son soutien à ces associations et organisations et à affirmer la volonté du Gouvernement d'appliquer la convention internationale des droits de l'enfant dans ses deux dimensions : renforcement des droits et meilleure protection de l'enfant.

Je me situerai d'abord au plan international et évoquerai l'aide humanitaire, le respect des engagements internationaux et l'aide publique au développement.

L'aide importante accordée sur le plan humanitaire peut se vérifier chaque jour, en particulier à l'occasion des événements de Yougoslavie.

Quant à l'aide en matière de santé, le Gouvernement participe activement au programme de vaccination défini par l'U.N.I.C.E.F. en liaison avec les laboratoires Pasteur et Mérieux. Je vous rappelle pour mémoire l'action en matière de prévention maternelle et infantile ainsi que l'action du Gouvernement dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida.

Sur le plan des engagements internationaux, la France a ratifié en 1990 la convention internationale sur le travail des enfants. L'entrée en vigueur de la convention internationale des droits de l'enfant en septembre 1990 oblige la France à adresser un rapport sur les mesures prises au comité des droits de l'enfant de l'O.N.U. avant septembre 1992.

Sur le plan interne, en liaison avec le ministère de la justice, nous travaillons actuellement sur le statut personnel de l'enfant, sur son identification, sur la filiation, sur l'autorité parentale, sur la suppression des discriminations fondées sur la filiation en matière successorale et afin de définir une capacité progressive permettant de définir un statut de « pré-majorité » permettant à l'enfant d'accroître son expression, en lui reconnaissant le droit d'adhérer à une association ou d'effectuer un certain nombre de démarches. Nous voulons ainsi favoriser le droit d'expression de l'enfant dans sa famille, avec l'audition des enfants dans un certain nombre de procédures, à l'école, par un certain nombre de dispositions qui ont été prises par le ministère de l'éducation nationale, dans la cité, à travers le soutien apporté aux conseils municipaux d'enfants ; par ailleurs, la politique de la ville permet également de prendre en charge certaines mesures en faveur des familles, comme la politique du logement.

Je rappellerai aussi plusieurs lois importantes sur le R.M.I., sur la protection des enfants maltraités, sur la protection de la santé, de la famille et de l'enfant, sur le logement des plus démunis et sur la protection des enfants mannequins.

Tel est l'ensemble des mesures que le Gouvernement a prises ou entend prendre dans les semaines qui viennent. Ces mesures s'accompagnent d'efforts importants du secrétariat d'Etat à la famille pour harmoniser la vie familiale et la vie professionnelle et, enfin, pour développer les structures d'accueil de la petite enfance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre.

#### PROMESSES FAITES AUX AGRICULTEURS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Voisin.

**M. Michel Voisin.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le 25 octobre dernier, afin de calmer la colère justifiée du monde paysan, M. le Président de la République, dans une interview donnée au *Journal du Centre*, promettait entre autres mesures l'allègement de la fiscalité pesant sur les exploitants agricoles, la généralisation de la préretraite dès l'âge de 55 ans et la détaxation des carburants verts.

A l'occasion de l'examen de la loi de finances pour 1992, samedi dernier, notre collègue Edmond Alphandéry, interrogeant M. Michel Charasse, ministre du budget, lui indiquait qu'aucune mesure nouvelle ne permettait de mettre en œuvre ces promesses faites par M. le Président de la République. Ce n'est pas le dégrèvement de l'impôt foncier non bâti, de portée très limitée, accordé à certains éleveurs qui peut constituer une véritable réforme de la fiscalité de l'agriculture. Les organisations agricoles s'inquiètent qu'aucune suite n'ait été donnée à ces promesses.

Une fois de plus, nous constatons que l'intervention de M. Mitterrand n'était motivée que par la recherche d'un effet d'annonce, afin de mettre fin temporairement au profond mécontentement des professions agricoles.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que les agriculteurs peuvent encore attendre les réformes qu'exige la crise sans précédent qu'ils connaissent et qui se traduit par une chute de 7 p. 100 de leurs revenus pour 1991 ?

Ma question est simple et exige une réponse claire.

**M. Jean-Louis Debré.** Vous ne l'aurez pas !

**M. Michel Voisin.** Etes-vous capable d'effacer le sentiment d'être dupé que ressent le monde rural en indiquant à la représentation nationale à quelle date entreront en vigueur les mesures annoncées par le Président de la République et quels moyens seront dégagés pour leur mise en application ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, le Président de la République a proposé un certain nombre de réformes, car il ne suffit pas d'ajouter des plans d'urgence aux plans d'urgence pour régler de façon positive les problèmes agricoles.

**M. Jean-Louis Debré.** Il faut changer de gouvernement !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Au début du mois de novembre, j'ai donc fait des propositions à Mme le Premier ministre, et des mesures seront annoncées au prochain C.I.A.T. à la fin du mois de novembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Debré.** C'est tout ?

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

**M. le président.** La parole est à M. André Delehedde.

**M. André Delehedde.** Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Le quarante-huitième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français s'est ouvert au Palais de Chaillot, hier matin. Initialement prévu en Afrique, ce sommet, qui se tient de manière exceptionnelle pour la seconde fois en France, a contribué, madame le ministre, à accroître votre travail dans le domaine qui est le vôtre, mais il a aussi permis à notre pays d'affirmer sa volonté de défendre et de promouvoir les valeurs de démocratie et de solidarité que l'usage en commun de la langue française permet de véhiculer.

**M. Arthur Dehaine.** Ça a surtout fichu la pagaille dans Paris !

**M. André Delehedde.** Combien, à cet égard, est significative la présence du président Aristide, président élu de la République d'Haïti, alors que le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a dû rappeler notre ambassadeur, M. Jean-Raphél Dufour, déclaré *persona non grata* à cause de sa conduite courageuse, et que le Parlement haïtien est contraint de délibérer sous la menace des armes.

Significative aussi est la présence d'un représentant du Cambodge, pays qui, grâce à l'appui de la communauté internationale affirmé à Paris le 23 octobre dernier, va entrer de plain-pied dans le processus démocratique.

Certes, des difficultés, des retours en arrière, les soubresauts inhérents à toute mutation peuvent masquer en partie l'évolution qui transforme actuellement le monde, que ce soit en Afrique, en Europe centrale et orientale ou en Asie du Sud-Est. Mais le mouvement vers la démocratie se poursuit inexorablement.

Ce sommet des chefs d'Etat francophones comporte aux moins deux enjeux. D'abord, celui des industries culturelles, et plus particulièrement la communication, avec la radio et la télévision, que vous connaissez bien, madame le ministre. Ensuite, celui de la démocratie et de sa promotion. A cet égard, les parlementaires et leurs organisations internationales spécifiques ont un rôle irremplaçable à jouer.

Bien entendu, cette action ne pourra déboucher que si tout est fait pour que les pays en voie de développement voient s'améliorer leur niveau de vie. C'est dans un contexte de coopération accrue, en accord avec tous les pays francophones du monde occidental, que doivent s'inscrire les objectifs retenus.

Eu égard à ce contexte et aux objectifs affichés hier lors de la séance d'ouverture au Palais de Chaillot, quelles sont selon vous les perspectives ouvertes par ce sommet, qui pourrait constituer aux niveaux aussi bien institutionnel qu'opérationnel un tournant pour la francophonie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

**Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie.** Monsieur le député, vous avez fort justement évoqué le contexte très particulier dans lequel s'inscrit le quatrième sommet des chefs d'Etat et chefs de gouvernement des pays ayant en partage l'usage du français.

Votre question porte sur les perspectives ouvertes par ce sommet. Elles sont vastes et seront, je crois, très fructueuses.

Tout d'abord, ce sommet est celui de l'élargissement de notre communauté francophone : nous ont rejoints le Cambodge, la Roumanie et la Bulgarie, cependant que le Cameroun et le Laos quittent leur position d'observateurs pour devenir membres à part entière de cette communauté.

**M. Jean-Pierre Michel.** Et le Zaïre ?

**Mme le ministre délégué à la francophonie.** Voilà qui en dit long sur la capacité d'attraction de notre communauté francophone.

Ce quatrième sommet est aussi l'occasion de définir des priorités et de mettre en œuvre de grands programmes de coopération, qui renouvellent profondément la pratique des échanges Nord-Sud.

La spécificité de cette communauté francophone, fondée sur l'origine culturelle et linguistique, est bien d'associer sur un pied d'égalité des Etats du Nord et des Etats du Sud, des Etats riches et des Etats pauvres, de tailles et d'histoires fort différentes. Nulle autre organisation internationale ne leur offre un cadre comparable.



Au sommet de Chaillot, trois grandes enjeux sont en train de s'imposer.

Le premier est le développement de l'appui apporté au processus de démocratisation en cours, en particulier en Afrique. Ainsi que l'a dit le Président de la République lors de son allocution d'ouverture, « nombre de pays africains se sont engagés dans un vaste mouvement de réformes démocratiques. Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise. » C'est là reconnaître la spécificité des situations nationales et l'indépendance des peuples qui s'engagent dans ce processus.

Le sommet va être l'occasion de renforcer un programme d'assistance juridique et judiciaire, comme cela a été réclamé lors de la conférence de Cotonou, au Bénin.

Dans ce processus de démocratisation, et cela doit être rappelé ici, les parlementaires jouent un rôle et ils portent une responsabilité particulière non seulement du fait de leur participation à la définition des enjeux, mais aussi et surtout du fait du relais indispensable qu'ils assurent entre l'impulsion donnée par les chefs d'Etat et de gouvernement et les peuples, les opinions publiques de nos pays. A cet égard, je voudrais rendre hommage au rôle joué par l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**Mme le ministre délégué à la francophonie.** Vous avez évoqué, monsieur Deiehedde, la situation particulière de Haïti.

Sachez que la France est attachée à la restauration de l'ordre constitutionnel et de la démocratie à Haïti. La présence du Président Aristide au sommet de Chaillot en est le témoignage. C'est dans ce contexte qu'est intervenu le rappel en consultation de notre ambassadeur, M. Jean-Raphaël Dufour, dont l'action exemplaire lors des événements d'Haïti a été relevée par tous. M. Dufour participera ces jours-ci à la réflexion du Gouvernement et au dialogue avec le Président Aristide sur la situation en Haïti.

Deuxième enjeu, inséparable du premier : l'aide économique au développement.

Ainsi que l'avait souligné le Président de la République lors de la conférence de La Baule, il ne peut y avoir de développement économique sans réelle démocratisation. Il y a aussi rappelé, et son propos a été relayé par plusieurs chefs d'Etat lors de la séance inaugurale du sommet de Chaillot, qu'on ne peut mener durablement le processus de démocratisation sans aider les pays du Sud à sortir de leur situation de sous-développement et sans conduire une action visant à éviter que ne se creuse plus encore l'écart économique dû à la détérioration des termes de l'échange.

C'est pourquoi le sommet de Chaillot se propose de mettre en œuvre plusieurs programmes de coopération qui s'attachent à développer des investissements structurants et des pôles régionaux d'organisation de l'économie des pays du Sud, et qui soient le lieu d'une véritable coopération multilatérale, où les bénéficiaires de l'aide se trouvent sur un pied d'égalité avec les bailleurs de fonds dans la définition de ces programmes.

Troisième enjeu (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) : le développement d'un espace audiovisuel francophone.

**M. Charles Ehrmann.** C'est l'enjeu le plus important !

**Mme le ministre délégué à la francophonie.** Nous sommes d'ores et déjà dotés d'un outil de coopération multilatérale audiovisuelle : TV 5. Sa diffusion va être étendue au continent africain.

Cette première réponse à l'appétit de sons et d'images en Afrique est également une première fenêtre ouverte, pour les images du Sud, sur les programmes des pays du Nord.

Sur la base de cette action, le sommet va renforcer les dispositifs d'aide directe à la production de sons et d'images, donc à la production propre des pays du Sud, tant dans le domaine radiophonique que dans le domaine audiovisuel.

C'est, nous le savons tous, sur la base de la culture que s'est construite la famille francophone. Aujourd'hui, l'audiovisuel est un vecteur essentiel des échanges culturels, dans un espace à la fois solidaire et pluriel.

Pour terminer, je voudrais souligner combien l'espace francophone, confronté aujourd'hui à des problèmes de développement économique particulièrement aigus, mais aussi à des évolutions démocratiques très positives, est vécu de plus en plus par ses membres, notamment par ses nouveaux membres, comme une terre d'accueil, où l'on peut reconnaître pleinement les différences, les cultures plurielles et, dans le même temps, construire ensemble de véritables solidarités.

Je souhaite que nous ne nous laissions pas impressionner par certains commentateurs sceptiques...

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.** C'est trop long !

**Mme le ministre délégué à la francophonie.** ... par ceux-là mêmes qui, très souvent, ont reproché à la France de jouer dans l'espace francophone un rôle trop directif et qui, aujourd'hui, semblent s'étonner que la France et son Président ne soient pas suffisamment directifs dans le processus du sommet. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Je pense qu'ils se trompent profondément. Je considère que nous devons plutôt être attentifs à la mobilisation de l'ensemble des pays de l'espace francophone dans les démarches qui sont les nôtres.

**M. Pierre Mazeaud.** Cette réponse est vraiment trop longue !

**Mme le ministre délégué à la francophonie.** Nous devons porter notre attention sur la montée de voix nouvelles et fortes dans le concert des pays francophones. Ceux qui ont été attentifs au discours de la séance inaugurale du sommet de Chaillot et au débat qui a suivi savent qu'aujourd'hui, autour des fondateurs tels que le Président Houphouët-Boigny, le Président Diouf et le Président Mitterrand, des voix politiques fortes et nouvelles s'expriment pour se rattacher à notre famille francophone. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

#### PROGRAMME DU FRONT NATIONAL

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Douyère.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, lorsqu'un parti politique s'exprime en demandant, par exemple, une Sécurité sociale à deux vitesses ou l'abrogation de l'impôt sur le revenu, il exerce simplement le droit imprescriptible d'un parti politique à s'exprimer dans les grands débats nationaux.

En revanche, lorsqu'un parti politique expose un programme politique fondé sur la xénophobie, le racisme, nous sommes en droit de dire que le voile est levé pour tous ceux qui, ici ou là, localement, avaient conclu des accords électoraux avec ses membres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Arnaud Lepercq.** Qui a fait entrer le Front national à l'Assemblée ?

**M. Pierre Mazeaud.** Et la proportionnelle ?

**M. Arnaud Lepercq.** Le Front national, c'est vous, mesdames, messieurs les socialistes, qui l'avez fabriqué !

**M. Raymond Douyère.** Jusqu'à présent, seul un gouvernement avait osé aller aussi loin en demandant l'abrogation des lois liberticides : le gouvernement de Vichy. Tout cela nous ramène aux heures les plus noires de notre histoire.

**M. Arnaud Lepercq.** Un peu de dignité !

**M. Raymond Douyère.** Rappelez-vous le moment où le gouvernement de Vichy abrogeait par décret, au mois d'août 1940, le décret-loi Marchandau qui, lui, réprimait les délits de diffamation et de haine raciales.

Nous ne sommes plus devant un parti seulement raciste et xénophobe : nous sommes bien devant un parti fasciste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)



**M. Charles Ehrmann.** Il ne fallait pas le faire entrer au Parlement !

**M. Pierre Mazeaud.** La proportionnelle !

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le ministre, je souhaite, au nom du groupe socialiste, que vous rappeliez à la représentation nationale mais aussi à toute la population qui nous regarde, les grandes lignes de notre politique d'intégration fondée sur les trois grands principes qui sont ceux de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Et la proportionnelle ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, la question que vous venez de poser mérite mieux que les hurlements que j'entends sur une partie des bancs de l'Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Ehrmann.** Qui y a fait entrer le Front national ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Le ministre est un provocateur !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur Douyère, ainsi que vous l'avez fort bien dit, le Front national se révèle pour ce qu'il est : le parti de l'exclusion, le parti de la haine, le parti qui nous ramène à l'époque la plus sombre de notre histoire, celle du régime de Vichy.

C'est en effet bien à l'époque de Vichy que se rattachent le racisme, l'exclusion et la rétroactivité des lois ! *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Je suis surpris de ne pas trouver, sur les bancs de l'opposition, un accord au moins sur ce point.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Pas de proportionnelle !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Je pensais que nous avions à cet égard les mêmes valeurs et que nous étions attachés à une certaine idée de la France et de la République ! *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Arnaud Lepercq.** Provocateur !

**M. Jean Ueberschlag.** Vous perdez la tête, monsieur le ministre !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Je tiens, en dépit de vos cris, à saluer sur tous les bancs de l'Assemblée et dans le pays les hommes et les femmes qui ont su réagir comme il convenait en dénonçant le programme du Front national pour ce qu'il est ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Il y a des hommes et des femmes qui refusent de se laisser prendre au piège ! *(Mêmes mouvements.)*

Avec le programme du Front national, et vous le savez, ce sont des dizaines de milliers de Français naturalisés depuis 1974 qui devraient être chassés de notre pays ! *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**Mme Marie-France Stirbois.** Je pourrais vous lire nos propositions ! Elles ne correspondent pas à ce que vous dites ! *(A ce moment, Mme Stirbois se lève et montre un document.)*

**Quelques députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Tricheur ! Tricheur !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Assise, assise !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Mesdames, messieurs les députés, en 1930, on lynchait des Italiens dans des villes de France ! Je ne veux pas que, dans mon pays, on mette, comme en Allemagne, des bombes dans les foyers de travailleurs immigrés ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**Mme Marie-France Stirbois.** Vous êtes un menteur !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Nous n'éviterons l'engrenage de la haine et de la violence que si nous sommes convaincus qu'il y a une France que nous aimons et en qui nous avons confiance, une France qui ne soit pas la France du repli sur soi, de l'exclusion ou de la haine, mais une France qui ait confiance en sa force, en sa capacité d'intégration et en son histoire !

Le seul défi qui vaille, c'est en effet celui de la réussite de l'intégration de tous les Français qui souffrent et de tous les étrangers qui vivent sur notre territoire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Arnaud Lepercq.** Ça fait beaucoup !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Je suis certain qu'il existe dans ce pays une majorité d'hommes et de femmes qui sont prêts à refuser la logique de la haine et l'engrenage de la violence et à réussir tous ensemble l'intégration ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)*

**M. Arnaud Lepercq.** On verra avec la proportionnelle !

**M. Marie-France Stirbois.** Vous êtes un menteur, monsieur le ministre !

**Un député du groupe socialiste.** Taisez-vous, fasciste !

#### CHÈQUES POSTAUX

**M. le président.** La parole est à M. Roland Beix.

**M. Roland Beix.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux postes et télécommunications.

Monsieur le ministre, au mois de juin 1990, le Gouvernement et le Parlement ont doté la Poste d'un statut moderne adapté aux besoins de notre époque. Sous les yeux des Français, la Poste a continué de se transformer et de moderniser ses services.

Cependant, depuis quelques jours, des rumeurs et même des informations dispensées par la direction de la Poste font état de mesures qui viseraient à priver de l'usage des chèques postaux les Français qui n'auraient pas un revenu jugé suffisamment important.

**M. Jean Tardito.** Ce serait scandaleux !

**M. Roland Beix.** Des chiffres ont été avancés, notamment celui de 4 000 francs de revenus mensuels. Au-delà de la polémique sur ce chiffre, dont on dit aujourd'hui qu'il n'a jamais été avancé, c'est l'état d'esprit de la mesure qui nous paraît contestable...

**M. Arthur Dehaine.** Cette mesure est scandaleuse !

**M. Roland Beix.** ... d'autant plus qu'elle émane d'un grand service public.

Une telle attitude risquerait, vous l'imaginez bien, d'avoir d'autres conséquences sur les autres établissements bancaires.

A quoi donc servirait-il de légiférer ici contre l'exclusion si une grande administration de l'Etat, un grand service public, prend pour son compte des mesures discriminatoires ?

Sans méconnaître les besoins d'équilibre financier de la Poste et des chèques postaux, il n'est pas juste de priver un certain nombre de nos concitoyens de l'accès au chèque.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Roland Beix.** Pouvez-vous, monsieur le ministre, pour nous rassurer, nous dire que ce projet contestable sera rapporté, annulé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.

**M. François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.** Monsieur le député, M. Jean-Marie Rausch, ministre délégué aux postes et télécommunications, est au Japon. Mais votre question intéresse très directement le ministre chargé de la consommation.

Je vous rappellerai tout d'abord le contexte légal et le contexte factuel dans lequel elle s'inscrit.

Le contexte légal, en premier lieu.

La loi de 1984 dispose que le droit à l'ouverture d'un compte ne vaut pas droit à l'attribution d'un chéquier. Un texte de 1988 rappelle de son côté qu'il est déconseillé de régler en espèces des achats au-delà de 5 000 francs et que des contraintes pénales peuvent être exercées au-delà de 150 000 francs.

Le contexte factuel, en second lieu.

La Poste traite à peu près 15 p. 100 des chèques français, mais le nombre de chèques impayés auquel elle doit faire face est supérieur à la moyenne des autres établissements bancaires.

Vous avez fait référence à une instruction figurant dans le bulletin intérieur de l'administration des postes. Effectivement, ce bulletin faisait état du souci de ne pas accorder de chèquiers aux titulaires de revenus inférieurs à 4 000 francs par mois.

**M. Arthur Dehaine.** Pourtant, la Poste est un service public !

**M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.** Dès hier soir, le ministre délégué aux postes et télécommunications et moi-même sommes intervenus, et la direction de la Poste a clairement indiqué qu'elle n'appliquerait pas une telle discrimination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.** Le texte sur la prévention de l'émission des chèques sans provision, qui a été discuté au Sénat et qui vous sera présenté dans le courant du mois de décembre, met bien ce phénomène en lumière : ce ne sont pas les petits revenus qui sont les principaux responsables de l'émission des chèques « en bois ». *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A l'évidence, au moment où nous sommes tous engagés dans la lutte pour l'insertion, pour le maintien ou l'obtention de conditions normales de vie aux titulaires de petits revenus, il serait particulièrement déplacé qu'un établissement public comme La Poste ne joigne pas ses efforts à ceux du Gouvernement.

Une expérimentation va se développer dans les centres de chèques de Dijon et d'Orléans à partir du mois de décembre. Elle va durer trois mois. Pendant cette période, les receveurs ou les responsables recevront personnellement tous ceux qui souhaiteront se faire ouvrir un compte, et c'est à la suite de cette discussion avec chaque candidat que sera ou non délivré un chéquier.

Maintenant, une fois posé le principe que si la discrimination par le revenu ne saurait jouer, il reste que, pour des raisons de simple gestion, et notamment d'usage du chéquier, le centre pourra, en accord avec le demandeur, refuser de délivrer un chéquier. Ces trois mois écoulés, La Poste, avec ses partenaires, et notamment les associations de consommateurs, rendra compte des résultats de ces tests, et c'est alors que seront adoptées les mesures définitives, mais dans le respect du principe que je viens de rappeler : la non-discrimination par le revenu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### PROFESSIONS DE SANTÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mattei.

**M. Jean-François Mattei.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales, de la solidarité et de l'intégration.

La manifestation de dimanche dernier a révélé le profond désarroi des professionnels de la santé. Les faits parlent d'eux-mêmes et je ne me livrerai à aucun commentaire sur cet événement, dont je vous laisse tirer vous-même les enseignements.

Je voudrais simplement vous poser trois questions.

**Première question.** Estimez-vous convenable, honorable, que l'acte médical de base, à savoir la consultation du généraliste, soit encore évalué à moins de 100 francs ? En d'autres termes, au-delà des aspects strictement financiers, lesquels, d'ailleurs, contribuent certainement à la multiplication des actes, ne voyez-vous pas là l'origine d'une dévaluation morale du médecin et un élément qui entame sa crédibilité et la confiance de ses patients ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**Deuxième question :** depuis la réplique fameuse de Mme Questiaux, qui occupait le poste qui est le vôtre aujourd'hui et qui affirmait qu'elle ne serait pas le ministre des comptes, les choses ont bien changé, et vous tenez maintenant un discours d'ordre strictement économique. Mais ne pensez-vous pas qu'en dix ans toute la série des réformes et des mesures purement comptables que vous avez prises a conduit à accroître une confusion regrettable entre le commerce et la médecine, qui sont de nature différente ? *(Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)*

La troisième question s'inspire du fait que le débat est sous-tendu par des raisons économiques. Elle est la suivante : ne pensez-vous pas qu'il est tout aussi urgent d'entamer une réforme de fond de la Sécurité sociale alors que vous ne proposez que des mesures sectorielles, catégorielles et conjoncturelles ? Plus généralement, ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de prendre des mesures indispensables pour rendre à la médecine le caractère humaniste qu'elle risque de perdre, confrontée qu'elle est à une double dérive, technologique et économique ?

Équilibrer les comptes est probablement une nécessité, et personne n'en disconvient. Mais il faut rendre aussi à la médecine la considération et la confiance dont elle a besoin. Et vous n'avez su jusqu'à présent parler que d'argent !

En dehors de mesures économiques, que comptez-vous faire pour rendre aux médecins la confiance dont ils ont besoin pour garder celle de leurs patients ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Bruno Durioux, ministre délégué à la santé.** Monsieur le député, partant de la constatation du désarroi dont témoignait la manifestation des professions de santé de dimanche dernier, vous m'avez posé trois questions. Ce désarroi, ce malaise n'échappent pas au Gouvernement. Ils tiennent à diverses raisons. Vous en avez évoquées plusieurs, sauf une, pourtant essentielle, à mes yeux, c'est que les professions médicales et, plus généralement, les professions de santé sont sans doute celles dont les conditions d'exercice ont été le plus transformées par le progrès des techniques. En effet, qu'il s'agisse de la médecine ambulatoire ou hospitalière, du domaine médical proprement dit, des soins ou des autres activités paramédicales, on note de profondes mutations.

Vous n'avez pas non plus évoqué l'évolution du comportement des patients, donnée pourtant importante pour comprendre les problèmes du monde médical, pas plus que la démographie médicale ou paramédicale. Je pense, par exemple, aux infirmières libérales dont l'effectif s'accroît de 7 p. 100 chaque année. Enfin, vous n'avez pas dit un mot de la contrainte financière à laquelle personne ne peut échapper. *(Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

C'est l'ensemble de ces problèmes qui doit retenir notre attention. Il n'y a pas seulement la question de l'acte à 90 francs, encore que, sur ce point, le Gouvernement soit le premier à reconnaître que ce tarif n'est pas suffisant.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Alors ?...

**M. le ministre délégué à la santé.** Mais comment voulez-vous régler simultanément, le problème du montant des honoraires et celui de la dérive des dépenses de santé ? Car il faut bien exposer le problème dans son ensemble !

**M. Raymond Douvère et M. Dominique Gambier.** Très bien !

**M. le ministre délégué à la santé.** C'est ce que je dis à l'ensemble des organisations syndicales de médecins que je rencontre, et qui le comprennent. Nous avons simultanément à revaloriser l'acte médical et à mettre en place des règles tendant à faciliter la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé dans le respect des critères médicaux.

Mais même s'il est important, cet aspect n'est pas le seul. Je pense, par exemple, à la formation continue des médecins - mais qui, en dehors d'eux et de nous, s'intéresse à la question ? -, je pense aux problèmes de démographie médicale, sur lesquels nous sommes sur le point de conclure un accord avec les organisations syndicales de médecins, je pense à toute l'action à mener afin de sensibiliser les patients aux avantages de la prévention. Mais qui, en France, porte suffisamment attention aux efforts qui sont faits dans ce domaine ? Aidez-nous à convaincre les Français que ce n'est pas nécessairement en dépensant plus qu'on se soigne mieux !

Pour ce qui est de la maîtrise des dépenses, j'aimerais que les choses soient claires. Qui défend l'idée que la solution du problème passe par l'augmentation des cotisations sociales ? Personne, me semble-t-il. Qui défend l'idée que l'on peut régler les problèmes de l'assurance maladie par la baisse des taux de remboursement ? Personne non plus, excepté quelques organisations qui étaient à l'origine de la manifestation de dimanche, je le précise tout de même. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Par conséquent, que reste-t-il comme solution, sinon de nous employer à bien gérer les dépenses que, collectivement, nous consacrons à la santé ?

Voilà pour l'enjeu.

La méthode ? J'ai entendu parler de rationnement, d'étatisation. A propos, n'est-ce pas Robert Boulin, alors ministre de la santé, qui, en 1970, a institué la convention nationale des médecins ?... Et d'aucuns d'expliquer à l'époque qu'il était en train de socialiser la médecine et de fonctionnariser les médecins !

Alors, sortons des slogans, allons au fond des choses, d'abord en considérant le problème dans son ensemble, puis en faisant appel au concours de tous, en particulier des médecins avec lesquels nous négocions depuis bientôt cinq mois, avec le concours actif de M. Jean-Louis Bianco. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### PROBLÈMES AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chollet.

**M. Paul Chollet.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Serai-je plus heureux, monsieur le ministre, que mon collègue M. Voisin ? Je vous l'avoue, au point où en sont les choses, les parlementaires du Sud-Ouest se demandent où est leur place : ici, dans leur rôle de porte-parole, ou au milieu des agriculteurs dans l'épreuve ?

Moissac, Agen, Auch gardent les traces d'une exaspération à son comble. De jeunes chefs d'exploitation, qui avaient jusque-là assuré avec brio la relève des générations et rendus compétitifs des produits locaux revêtus désormais d'un label, se sont retrouvés hier, à Agen, sur les bancs des accusés. Ils attendent maintenant le verdict des juges.

L'inquiétude est dans tous les regards. Elus et responsables syndicaux évitent de jeter de l'huile sur le feu de l'agitation sociale. Il n'est plus besoin d'argumenter sur la baisse générale du revenu agricole, sur le nombre des faillites. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Mais comment ne pas voir dans l'état d'esprit que j'ai décrit la résultante d'un abus de confiance caractérisé, né de promesses impossibles à tenir et venant du sommet de l'Etat ? Nos jeunes agriculteurs sont donc fondés à plaider la légitime défense.

Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que la crise de l'agriculture est révélatrice d'une crise existentielle de la ruralité tout entière ? Faut-il redire que l'agriculture est encore, quoi qu'on en dise, à la base de notre culture ? La France rurale défilant à Paris le 29 septembre a pu sentir que la capitale se reconnaissait encore en elle. C'est pourquoi, sans doute, d'autres catégories socioprofessionnelles l'imitent depuis, avec une mobilisation d'une même ampleur.

J'en viens à mes questions. Si votre ministère n'a pas pour vocation sociale de gérer un secteur en déclin, parviendrez-vous à faire financer par l'Etat la modernisation de l'agricul-

ture, et tout le plus sûr de la France dans la compétition mondiale, comme sont financés les secteurs industriels de l'informatique et de l'aéronautique ?

Quelle somme entendez-vous y affecter, quand les excédents agro-alimentaires diminuent de huit milliards de francs cette année ? Comment entendez-vous agir pour maintenir le système de financement, par la P.A.C., de l'écart des prix entre les cours mondiaux et les cours européens ? Seules des initiatives dans ces domaines, monsieur le ministre, vous permettront de retrouver une crédibilité et, en tout cas, de préserver la paix civile. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, l'entreprise agricole doit être traitée comme l'entreprise industrielle. C'est d'ailleurs le sens des orientations indiquées par M. le Président de la République dans l'interview publiée dans *Le Journal du Centre*, à laquelle votre collègue M. Voisin faisait allusion.

D'ailleurs, si vous aviez assisté aux deux journées de conseil des ministres de l'agriculture, hier et avant-hier, vous auriez été heureux de la position défendue par la France, laquelle a réussi à rassembler la quasi-totalité des Douze autour d'une position dynamique dans la négociation du G.A.T.T. C'est d'ailleurs ce à quoi a abouti aussi mon collègue M. Strauss-Kahn pour les dossiers industriels.

Nous avons des entreprises performantes. Nous devons nous assurer qu'elles continueront de remplir la fonction économique qui est la leur, à savoir l'exportation. Mais nous avons aussi beaucoup d'exploitations qui souffrent et qui nécessitent un traitement social. Nous nous apprêtons à instaurer un système de pré-retraite assorti de mesures annexes, afin que ces agriculteurs finissent leur vie dignement chez eux, tout en favorisant les restructurations indispensables au maintien de notre compétitivité. Des décisions seront prises en ce sens le 28 novembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République, qui ne dispose plus que de trois minutes : question et réponse devront être brèves.

#### TRANSPORTEURS ROUTIERS

**M. le président.** La parole est à M. Serge Charles.

**M. Serge Charles.** Monsieur le président, en préalable à ma question, je voudrais vous faire part d'un incident qui s'est produit il y a quelques instants.

Notre collègue M. Reitzer s'est présenté à deux pas de l'Assemblée nationale. Il s'est heurté à un barrage de police. Bien qu'il ait décliné son identité, il ne lui a pas été possible de franchir ce barrage. Je voudrais vous dire, monsieur le président, vous qui nous demandez toujours de veiller à l'image que doit avoir l'Assemblée nationale, que cette situation nous paraît intolérable, je voudrais vous demander d'entendre M. Reitzer et d'informer le ministre de l'intérieur de cet incident que nous ne pouvons tolérer, car, et je suis sûr que vous en serez d'accord, de tels excès risquent de porter atteinte à notre démocratie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Monsieur le député, je ferai toutes les observations nécessaires.

**M. Serge Charles.** Merci, monsieur le président !

En réalité, faut-il s'étonner de cet incident quand le pouvoir est dans la rue ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Après les agriculteurs, les infirmières, l'ensemble des professionnels de la santé, les policiers, les handicapés font la une des médias. C'est la grande pagaille, à laquelle le Gouvernement semble assister en spectateur désabusé.

En aucun domaine, messieurs les ministres, vous ne pouvez désormais respecter vos engagements. Ne venez-vous pas de faire savoir à toutes les associations de France qu'elles ne toucheraient leurs subventions pour 1991 que dans la mesure où il vous restera quelque argent ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)



Hier, ce sont les transporteurs routiers qui ont dû manifester à leur tour leur mécontentement. Ils ont en effet toutes raisons d'être particulièrement inquiets pour l'avenir d'une profession prise dans la tourmente de l'adaptation à la concurrence européenne, alors que leur ministère de tutelle ne fait rien pour améliorer les conditions de leur compétitivité. Depuis le début de l'année, on a dénombré 26 p. 100 de dépôts de bilan en plus, succédant un accroissement de 35 p. 100 l'année précédente. C'est dramatique ! Qu'en sera-t-il en 1996 ? Les transports intérieurs français ne seront-ils désormais assurés que par des entreprises étrangères ? C'est un grave problème.

**M. le président.** Veuillez conclure !

**M. Serge Charles.** Les carburants comme les primes d'assurances sont surtaxés. Je voudrais monsieur le ministre des transports, que vous nous répondiez sur cette question.

**M. Christian Bataille.** Poujado-populiste !

**M. Serge Charles.** Les infrastructures routières sont en deçà des promesses faites par le ministre Delebarre lui-même.

**M. le président.** Veuillez conclure, s'il vous plaît.

**M. Serge Charles.** Le temps de travail n'est pas le même pour les chauffeurs étrangers que pour les français ? Bref, c'est tout un ensemble qu'il convient de prendre en compte, et je souhaiterais qu'à tout le moins vous répondiez aux préoccupations des transporteurs routiers qui veulent sauvegarder leurs entreprises.

Etes-vous, oui ou non, en mesure de leur assurer des conditions de travail identiques à celles de leurs collègues étrangers, en particulier en les autorisant eux aussi à investir dans des véhicules de plus de quarante tonnes, puisque les étrangers peuvent aller, eux, jusqu'à quarante-quatre tonnes ? Lorsque la directive européenne sortira, il sera trop tard.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir me dire si, sur ces points particuliers, vous comptez vraiment faire un effort pour permettre à cette profession de perdurer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace que je prie de bien vouloir être très bref.

**M. Paul Quilès,** ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de vous dire qu'en France le pouvoir n'est pas dans la rue : le pouvoir exécutif est représenté ici, au banc du Gouvernement ; quant au pouvoir législatif, c'est dans cet hémicycle qu'il s'exerce. Le pouvoir n'est en aucun cas dans la rue ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Claude Barate.** Il n'y a plus de pouvoir !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** Vous m'avez interrogé, monsieur le député, sur les transporteurs routiers, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette profession.

Ayant eu, malheureusement, peu de temps pour poser votre question et développer votre point de vue, vos commentaires étaient, évidemment, un peu caricaturaux. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Serge Charles.** Oh !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** Vous savez comme moi, puisque vous vous intéressez à ce secteur, que la situation difficile que connaissent les transporteurs routiers en France ne date pas d'aujourd'hui.

Permettez-moi ainsi de vous rappeler que si le niveau des prix est aujourd'hui trop bas, c'est...

**M. Jacques Santrot.** A cause du libéralisme !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** ... parce qu'il y a quatre ou cinq ans, on a déréglé brutalement. Cette déréglément, qui était voulue par les transporteurs routiers, ...

**M. Jacques Santrot.** Très juste !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** ... s'est traduite par une chute sévère des prix et un développement abusif de ce qu'on appelle le « tractionnariat », c'est-à-dire la sous-traitance. La profession, elle-même, le reconnaît d'ailleurs aujourd'hui.

Chacun doit bien comprendre que cette affaire est complexe et que les responsabilités sont multiples.

L'Etat, pour sa part, a la volonté d'accompagner l'évolution un peu anarchique de la profession. Il le montre par toute une série de mesures.

D'abord, la fiscalité. Dans un contexte budgétaire difficile, l'Etat a renoncé en trois ans à 4 milliards de francs - je dis bien 4 milliards - de recettes au profit de ce secteur. Ce n'est pas rien ! Cet effort se poursuit puisque - je l'ai annoncé en présentant devant vous mon projet de budget - une nouvelle réduction de deux points de la taxe sur les contrats d'assurance est d'ores et déjà prévue pour 1992.

Ensuite, l'équipement. Vous avez, à juste titre, évoqué la qualité du réseau routier. La fluidité du trafic améliore, en effet, les conditions de travail des transporteurs routiers.

A ce propos, je vous rappelle que le budget pour 1992 prévoit 3,3 milliards de francs en autorisations de programme, auxquels s'ajoute, je l'ai annoncé ici-même - il est vrai qu'il y avait alors moins de monde que cet après-midi - 1,2 milliard inscrit au collectif de 1991. Cette somme permettra de respecter les contrats de plan Etat-régions et d'accélérer la mise en œuvre de certains projets, tel celui du désenclavement du Massif central.

S'agissant des autoroutes, 221 kilomètres ont été lancés en 1991 contre 155 kilomètres en 1990.

**M. Serge Charles.** Ce n'est pas assez !

**M. Arthur Dehaene.** Seulement !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** Seulement ? Sachez, monsieur le député, que les sociétés d'autoroute dépenseront 11 milliards de francs en 1991.

**M. Arnaud Lepercq.** Et l'Etat ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** C'est le niveau le plus élevé jamais atteint depuis que les sociétés d'autoroute existent. Il faut que cela se sache ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, monsieur le député, vous avez parlé de l'Europe. C'est une réalité incontournable. Il ne sert donc à rien de s'écrier sans cesse c'est la faute à l'Europe !

Une série de mesures d'harmonisation ont déjà été prises. Elles concernent l'accès à la profession, au marché, les temps de conduite, le poids et la dimension des camions.

Il faut veiller - et le Gouvernement français y est très attentif - à ce que la concurrence entre les transporteurs français et les autres transporteurs s'effectue sur des bases équitables.

**M. Serge Charles.** Et le tonnage ?

**M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.** La France va d'ailleurs - je vous l'annonce aujourd'hui - poser, lors du prochain Conseil, le problème de l'harmonisation des durées de travail qui, comme vous le savez, ne correspondent pas exactement aux durées de conduite. Ce point est important car l'Europe ne doit pas se faire uniquement sur des bases économiques, elle doit aussi avoir un contenu social. C'est ce que dira la France lors du sommet de Maastricht.

Tous ces points, monsieur le député, sont repris dans un plan en quinze mesures, que vous connaissez probablement puisque vous vous intéressez à la profession du transport routier, plan dont je suis actuellement en train de discuter avec la profession. Tout ce que nous faisons au sein du ministère des transports s'effectue, en effet, en concertation étroite avec les différents représentants des transporteurs routiers que je rencontre dès demain avec M. Georges Sarre. Une table ronde réunira en effet les pouvoirs publics, les transporteurs et les clients.

En conclusion, monsieur le député, je crois que les manifestations diverses que vous évoquiez au début de votre intervention et qui sont, certes, légitimes dans un pays démocratique ne peuvent que nuire à l'image et aux intérêts d'une profession.

Je souhaite, pour ma part, que nous arrivions, dans la concertation, à améliorer la situation d'un secteur dont - je pense que vous l'avez constaté et vous pourrez le constater à nouveau - le Gouvernement connaît l'importance économique et sociale pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous revenons au groupe communiste.

#### PRIVATISATIONS

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Thiémé.

**M. Fabien Thiémé.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Revenant sur ses engagements antérieurs, le Gouvernement lance, monsieur le ministre d'Etat, le premier train de privatisations et soumet un peu plus sa politique à la tutelle des marchés financiers. Aujourd'hui, le Crédit local de France, demain les assurances et des grands groupes industriels comme Elf-Aquitaine.

**M. Francis Delattre.** Quel reniement !

**M. Fabien Thiémé.** L'ensemble de ces opérations de braderie devrait servir non à une grande politique de l'investissement et de l'emploi en France mais à répondre à des besoins financiers conjoncturels de l'Etat. Qui peut croire, en effet, à l'efficacité de ces vieilles recettes inspirées par la droite alors que les privatisations de 1986 ont aggravé la situation de notre industrie ?

Les nationalisations de 1982 n'ont pas réussi parce que les entreprises et les banques ont été gérées avec les mêmes critères de rentabilité que les entreprises privées, parce qu'elles ont préféré acheter des usines à l'étranger que créer des emplois en France. Voilà la vérité !

Le groupe sidérurgique Usinor-Sacilor, en dix ans, a reçu 100 milliards de francs de crédits publics et a supprimé 100 000 emplois, Thomson, à Marly-lès-Valenciennes, a reçu 64 millions de francs de fonds publics pour une unité de production qu'il menace de fermer aujourd'hui : ce sont autant de gaspillages de fonds publics qui portent la marque d'une gestion au service du profit.

La vente de 22 p. 100 du capital du Crédit local de France risque d'être lourde de conséquences pour les collectivités locales et les populations. Selon qu'elles seront riches ou non on prêtera aux communes à des conditions plus ou moins avantageuses.

Bien entendu, les charges sur les contribuables locaux ne pourront ainsi qu'augmenter.

La France, oui, a besoin d'entreprises nationales, efficaces, dynamiques, démocratiques pour conquérir la maîtrise de son économie. Sans elles, elle n'affrontera pas la concurrence de l'Allemagne et du Japon.

L'efficacité voudrait que les groupes essentiels à l'économie et le secteur bancaire soient gérés avec la plus large participation des salariés et des usagers aux décisions et selon des critères qui prennent en compte la satisfaction des besoins sociaux, le financement de l'emploi et l'indépendance nationale.

Ma question, monsieur le ministre d'Etat, est donc simple : le Gouvernement va-t-il demander aux entreprises publiques de rompre avec la domination de l'argent et leur apporter les moyens qui leur permettent d'engager une véritable politique industrielle qui donne la priorité à l'emploi ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le député, vous posez une question sur ce que vous appelez les « privatisations ». Le débat pourrait avoir lieu, mais la mobilisation du patrimoine public pour l'industrie et pour l'emploi décidée par le Gouvernement ne s'apparente pas à une privatisation, puisque le capital public restera majoritaire dans les entreprises concernées.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il ne va rien rester de l'argenterie !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est d'ailleurs un point sur lequel je pourrais être d'accord avec l'opposition qui considère, elle, démentant au passage votre affirmation, qu'il ne s'agit pas d'une privatisation.

**M. Arthur Dehaine.** C'est juste la politique du « ni-ni » !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous rappellerai ensuite que depuis 1982 l'Etat a fait son devoir à l'égard des entreprises publiques qui sont aujourd'hui considérées comme les plus performantes, non seulement en France, mais en Europe, pour certaines, et dans le monde pour la plupart d'entre elles. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Claude Barate.** C'est la méthode Coué !

**Mme Roselyne Bachelot.** C'est gentil pour les autres entreprises !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Depuis 1988, nous avons apporté, sous des formes diverses - dotations en capital, apports de titres publics, reports de dettes, émissions de certificats d'investissement - près de 150 milliards de francs de fonds propres aux entreprises publiques.

Il est un point sur lequel je ne pourrai pas être d'accord avec vous, monsieur le député, c'est lorsque vous dites que nous ne devons pas prendre en compte le critère de la rentabilité. Je souhaite, à cet égard, que votre pensée évolue. On voit en effet aujourd'hui ce qu'a donné dans un certain nombre de pays l'absence de tout critère de rentabilité dans la gestion du secteur public !

**M. Dominique Gambier.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est d'ailleurs ce qui a condamné ce secteur public. Si aujourd'hui, dans tous les pays de l'Est, y compris dans l'ex-Union soviétique, la notion de « privatisation » l'emporte sur toute autre considération, c'est bien parce que les notions de rentabilité et de bonne gestion y avaient été trop longtemps ignorées.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez, vous, une gestion étatique pour les entreprises nationales !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je voudrais vous indiquer à nouveau comment nous envisageons cette mobilisation du patrimoine public. Il n'y aura pas de programme prédéterminé. Nous agirons au cas par cas. Chaque opération sera décidée selon ses propres mérites.

Deux opérations ont été annoncées : celle du Crédit local de France, qui est actuellement en voie d'exécution, et celle qui concerne Elf, prévue pour la fin de 1991. Il n'y aura donc ni bradage ni calendrier précipité. La commission d'évaluation des entreprises publiques, présidée par Mme Yvette Chassagne, nous fournit une évaluation. Nous nous en tenons là.

Prenons l'exemple du Crédit local de France. Il a été évalué à 7,3 milliards de francs. Je note au passage que l'évaluation, en 1987, était de 3,3 milliards. Cette augmentation témoigne des succès économiques qu'il a su remporter dans le cadre de notre économie.

L'action est donc mise sur le marché au prix de 210 francs. Secret avant la décision ; transparence après. La vente des titres du Crédit local de France est engagée. Elle permet aux Français de devenir actionnaires de la banque publique qui finance leurs communes, les départements, les régions, et donc leurs équipements collectifs.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer que la tranche de 20 p. 100 qui était émise sur le marché international a été couverte dans la journée d'hier. Ce succès prouve le crédit, si je puis dire, dont jouit le Crédit local de France sur la scène internationale.

Enfin, vous me posez légitimement la question : ces opérations, pour quoi faire ? Pour procéder à des augmentations de capital, lorsque cela est nécessaire - et le ministre de l'industrie y tient tout particulièrement -, à des cessions de titres, lorsque la prospérité de l'entreprise ne nécessite pas d'augmentation de capital ; et dans tous les cas, pour renforcer les fonds propres des entreprises publiques. Cela se

fera automatiquement dans la première hypothèse, lorsqu'il n'y aura pas de cession de titres ; du fait de l'utilisation des recettes, par des mouvements dirigés vers les entreprises qui en ont besoin, dans la seconde.

Mais, et je l'ai déjà dit, il s'agit aussi de mobiliser le patrimoine public pour la lutte contre le chômage. C'est ainsi que 3,3 milliards de francs de dotations en capital seront redéployés en 1992 pour financer le plan pour l'emploi.

En définitive, je puis vous assurer qu'il n'y aura pas de bradage, que cela sera transparent...

**M. Jean-Pierre Brard.** Si M. Bérégovoy dit que c'est transparent !...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et que la mobilisation du patrimoine public ainsi décidée servira à la croissance de notre économie.

Un mot encore. On évoque souvent le débat qui a eu lieu en 1982 pour savoir s'il fallait nationaliser à 100 p. 100 ou à 51 p. 100. Permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit pas là de querelles idéologiques. L'appropriation collective ne pouvait se faire que par la nationalisation à 100 p. 100. Les autorités et le Conseil constitutionnel de l'époque nous l'avaient d'ailleurs rappelé. Il n'y a donc pas de querelle d'école, même si des positions différentes ont été émises.

Nous souhaitons aujourd'hui que le capital public reste majoritaire. Le débat n'est pas clos. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on peut, à l'occasion des prochaines élections législatives, poser le problème au pays. Il n'existe pas de frontière définitive entre le secteur public et le secteur privé. S'agissant d'entreprises qui intéressent suffisamment l'économie de la France ou qui répondent à ce qu'on appelle des besoins non solvables, l'Etat peut être conduit à faire valoir son point de vue dans le cadre de leur capital. Mais s'agissant d'entreprises du secteur concurrentiel, un raisonnement différent peut être appliqué. Il appartiendra aux Français de dire ce qu'ils veulent.

**M. Arthur Dehaine.** Très bientôt !

**M. Richard Cazenave.** Ne craignez rien, ils vont s'exprimer !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour l'instant, nous souhaitons mobiliser le patrimoine public au profit de l'emploi et de la croissance. L'argent n'exercera pas son pouvoir, comme vous dites : il sera utilisé à des fins d'intérêt général. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons au groupe de l'Union du centre.

#### ASSOCIATIONS DE SERVICES À DOMICILE

**M. le président.** La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Ma question s'adresse à Mme le ministre du travail.

Parmi les nouvelles mesures pour l'emploi figurent des dispositions fiscales très intéressantes pour des associations spécialisées dont les activités concernent exclusivement les services rendus aux personnes physiques à leur domicile. Ces associations seront donc agréées par l'Etat si elles répondent à cette définition.

Comment le Gouvernement va-t-il considérer les associations qui rendent de grands services à ceux qui en sont les bénéficiaires et qui, en dépit de la conformité de leur statut avec la loi de 1901, ne correspondent pas exactement à cette définition ? J'en citerai trois : les associations d'assistantes maternelles, les associations d'aides ménagères et les associations intermédiaires.

Les associations d'assistantes maternelles ne pourront pas prétendre aux avantages que vous proposez, puisque les assistantes maternelles gardent les enfants chez elles. Comment feront les associations qui les regroupent ?

De plus, pour accélérer la procédure d'agrément, vous proposez un contrôle *a posteriori*, ce qui est extrêmement grave pour la sécurité des enfants et des parents et contraire à la loi qui obligeait jusqu'à maintenant le président du conseil général à donner l'agrément. Mais nous reparlerons avec M. Bianco quand le projet de loi relatif aux assistantes maternelles viendra devant le Parlement.

Les associations d'aides ménagères permettent depuis des années le maintien à domicile de toutes les personnes âgées sans distinction. Or, pour bénéficier des avantages fiscaux, les associations ne pourront aider que les personnes âgées ayant été salariées ou les anciens commerçants et artisans, si j'en crois la superbe liste que vous nous avez envoyée hier et que j'ai lue de la première à la dernière ligne cette nuit pour être sûre de ne pas me tromper.

*(M. Raymond Forni remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)*

#### PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Une mère de famille de quatre-vingts ans ayant eu plusieurs enfants mais n'ayant jamais travaillé à l'étranger sera ainsi exclue du bénéfice de cette mesure puisque l'association ne pourra pas la prendre en charge sans perdre son agrément. Qu'allez-vous faire ?

Enfin, les associations intermédiaires embauchent des personnes dépourvues d'emploi et les mettent, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales. Leur vocation est donc de promouvoir l'insertion économique tout en jouant un rôle important dans la lutte contre le travail clandestin et dans l'aménagement du cadre de vie locale.

Aux termes des nouvelles dispositions, les activités de ces associations ne concernent donc pas exclusivement les services rendus aux personnes physiques à leur domicile. Elles ne pourront donc pas être agréées et ne bénéficieront pas des avantages que vous proposez. Que comptez-vous faire, madame le ministre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Madame le député, ainsi que vous l'avez indiqué, le Gouvernement souhaite que se développent les services d'aide aux personnes, c'est-à-dire l'aide aux personnes âgées, l'aide à la garde des enfants, l'aide ménagère à domicile. Néanmoins, cela ne signifie nullement - j'y reviendrai - qu'il supprime toute aide aux organismes rendant ces mêmes services à l'extérieur du domicile des ménages ou des familles. Ainsi des aides particulières ont été prévues en leur faveur, parallèlement aux dispositifs d'aides à domicile.

Vous avez bien voulu reconnaître l'intérêt de la réduction d'impôt qui sera accordée aux ménages à partir de 1992, laquelle pourra atteindre 50 p. 100 des dépenses engagées dans la limite de 25 000 francs. Cela pourra représenter une économie de 1 000 francs par mois. Vous auriez également pu souligner la simplification administrative grâce à laquelle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992, les familles et les ménages n'auront plus à envoyer aux U.R.S.S.A.F. que la déclaration du nombre d'heures et du taux de salaire horaire.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Et les associations ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je vais y venir, mais je crois que toutes ces mesures forment un tout ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Si vous vous intéressez vraiment à la question, acceptez que je la traite globalement.

**M. Arthur Dehaine.** Il n'y a pas de texte !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Le texte en question a déjà été voté en première lecture au Sénat, monsieur le député.

**M. Claude Barate.** Répondez à la question !

**M. Arthur Dehaine.** En tout cas ces mesures ne figurent pas dans la loi de finances !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Cette simplification administrative aidera également les ménages.

Evoquant l'aide aux associations, vous avez distingué, madame le député, trois types d'associations selon leur nature. Vous voudrez bien m'excuser de vous apporter une réponse technique, mais votre question l'était.



Il existe d'abord les associations intermédiaires qui aident à l'insertion de personnes en difficulté au regard de l'emploi. Ces associations bénéficient d'aides comme l'exonération de charges sociales.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Non !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Si, madame. C'est aides sont d'ailleurs reprises et amplifiées dans le projet de loi actuellement en discussion, ce qui permettra de réduire de manière significative le coût du travail que ces associations accomplissent.

**M. Albert Facon.** C'est vrai !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vous avez ensuite parlé des associations d'assistantes maternelles, celles qui permettent à des ménages de faire garder leurs enfants hors de leur domicile. Le Gouvernement a ainsi annoncé un accroissement de l'aide de l'A.F.A.E.M.A. qui accorde des aides complémentaires à ces ménages.

J'en viens enfin aux associations qui développent l'aide à domicile en faveur des ménages. Nous avons prévu des aides pour ces associations, qu'elles existent déjà ou qu'elles se créent. Vous imaginez bien d'ailleurs que nous comptons beaucoup nous appuyer sur le savoir-faire et sur l'expérience des associations existantes - je pense notamment aux associations d'aides ménagères avec lesquelles nous travaillons beaucoup pour mettre en place ces mesures. Nous voulons aussi, avec l'aide des élus locaux, favoriser le développement de nouvelles associations. Nous avons prévu diverses dispositions en ce sens.

La première d'entre elles est la création d'un cadre juridique nouveau, afin d'aider les associations d'aides ménagères qui sont extrêmement gênées par le cadre actuel, puisqu'elles ne peuvent pas être à la fois des employeurs de salariés et des mandataires, c'est-à-dire faire le rapprochement entre l'offre - les ménages - et les salariés qui souhaitent occuper ces emplois. Nous allons donc leur permettre, qu'elles soient nouvelles ou existantes, d'être à la fois employeurs et mandataires.

Les associations nouvelles pourront en outre bénéficier d'une exonération de charges sociales au titre de l'aide à l'embauche pour les premiers salariés, ainsi que de l'aide au démarrage pendant la première année pour ces actions. Quant aux associations existantes qui lanceront des projets nouveaux, elles pourront, elles aussi, être aidées dans le cadre des 200 millions de francs de crédits prévus à cet effet en 1992.

Le Gouvernement a également prévu une aide à la formation des salariés qui rempliront ces emplois. Qu'il s'agisse, notamment, des associations d'aides ménagères ou de nouvelles associations, leurs salariés bénéficieront de ces aides à la formation dans le cadre des 120 millions de francs inscrits pour cela dans le budget de 1992.

J'ajoute que d'autres mesures, annoncées par mon collègue Jean-Louis Bianco, aideront particulièrement les associations d'aides ménagères. Je pense à toutes les dispositions nouvelles tendant à développer l'aide à domicile en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ainsi la Caisse nationale d'assurance-vieillesse vient d'être autorisée à créer une prestation à domicile nouvelle pour favoriser la garde à domicile des personnes âgées momentanément en situation difficile. A cet effet, 300 millions ont été dégagés.

De la même manière, 130 millions de francs sont venus abonder les crédits d'action sociale des caisses de Sécurité sociale des commerçants et des artisans âgés, là encore pour faciliter la garde à domicile.

Vous constatez, madame, que les projets du Gouvernement prévoient des moyens qui tendent au renforcement des aides à domicile ou hors domicile. Il faut s'attacher à la cohérence d'ensemble pour se rendre compte de l'efficacité de ces mesures. Pour ma part, je considère qu'elles vont permettre non seulement de créer des emplois, mais aussi d'améliorer de manière significative la vie des familles. C'est également ce que nous recherchons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous revenons au groupe socialiste.

Je demande aux orateurs d'énoncer leurs questions brièvement et aux ministres de raccourcir, autant que faire se peut, leurs réponses.

## RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET POLITIQUE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vauzelle.

**M. Michel Vauzelle.** Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai déploré, comme beaucoup d'entre nous ces dernières années, de trop nombreuses opérations de restructuration industrielle qui se sont traduites par des fermetures de site et des réductions d'effectifs.

**M. Richard Cazenave.** Tapie !

**M. Michel Vauzelle.** Aujourd'hui, je suis très préoccupé par la situation de l'usine Atochem à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Des menaces pèsent en effet sur cette entreprise dont les travailleurs s'interrogent sur l'absence de logique qu'il y aurait à utiliser des fonds prélevés sur le produit de la cession d'actifs du groupe Elf, auquel appartient Atochem, pour financer un éventuel plan social d'accompagnement.

C'est à ce même manque de logique industrielle, mais dans une autre région, que sont confrontés les salariés de Unimetal Normandie, filiale du groupe Usinor-Sacilor. Là encore chacun connaît les graves menaces pesant sur le site de Mondville et ses 1 300 salariés. On imagine aisément les conséquences de si nombreux licenciements sur le plan local.

Je vous demande donc, monsieur le ministre de l'industrie, d'abord comment le Gouvernement peut contrarier ce type de décision ; ensuite quels engagements il peut faire contracter aux groupes nationalisés lorsque ceux-ci prennent l'initiative de restructurations. Il est en effet indispensable que ces décisions s'accompagnent non seulement de véritables politiques de reconversion des salariés licenciés, mais, surtout, de réindustrialisation des bassins d'emploi concernés.

Je tiens d'ailleurs à situer ma question dans le contexte européen.

Au lendemain de l'accord signé à Bruxelles, lundi dernier, concernant l'industrie de l'électronique, secteur auquel notre collègue M. Le Foll, notamment, est très attaché, et à quelques semaines du sommet de Maastricht, pouvez-vous, monsieur le ministre, rassurer les salariés qui perçoivent trop souvent l'unification européenne comme une menace ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Monsieur le député, je veux d'abord saluer votre question et l'hommage qu'elle rend à Prévart, abordant tour à tour Atochem dans les Bouches-du-Rhône, La Société métallurgique de Normandie et l'électronique européenne ! *(Sourires.)*

**M. Richard Cazenave.** Et le raton laveur ?

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** L'usine d'Atochem à laquelle vous avez fait référence fabrique des goudrons de houille à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Or elle a quelques handicaps, il faut bien le reconnaître, par rapport aux deux autres usines du groupe qui fabriquent le même produit, à Vendin, dans le Pas-de-Calais, et à Marienau, dans la Moselle. Principalement, elle est plus petite et moins intégrée. La conséquence en est que ses coûts sont sensiblement supérieurs, ce qui ne serait pas trop grave si nous étions capables d'utiliser toutes les capacités de production, mais, compte tenu de l'évolution de la demande, nous sommes actuellement surcapacitaires. Ainsi Atochem a décidé de fermer cet établissement, mais en garantissant que cela n'augmenterait en aucun cas le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône.

Ainsi les investissements prévus par Atochem dans ce département, à Marseille et à Lavéra, devraient permettre de tenir sa promesse de fournir au moins une proposition d'emploi dans le groupe à chacun des salariés de l'usine en cause.

Par ailleurs, l'entreprise s'est fait fort d'aider à la création de cinquante emplois à l'extérieur du groupe, dans le bassin d'emploi Port-Saint-Louis - Fos.

Ainsi grâce aux 500 millions d'investissements et aux cinquante emplois externes, l'ensemble du personnel touché par cette restructuration retrouvera un emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est comme au bonneteau : on ne sait plus où l'on en est !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** Une telle manière d'agir me semble exemplaire et devrait être suivie par toutes les entreprises publiques, notamment dans le second cas que vous avez évoqué, celui d'Usinor. En effet, la société métallurgique de Normandie ne saurait choisir une orientation industrielle, aussi fondée soit-elle, sans tenir compte à la fois des salariés concernés et de l'emploi dans la région en cause. Il conviendra donc que le groupe Usinor, qui s'y est engagé, crée à Mondeville ou dans les environs de Caen un nombre d'emplois égal à celui des suppressions - je vous rappelle que 1300 emplois sont concernés.

Je vous indique que d'ores et déjà - même si la proportion est faible - l'installation d'un atelier de Vallourec, centré sur la métallurgie des poudres, permettra de créer 70 emplois.

En tout état de cause, nous avons trois ans pour réussir, puisque l'usine d'Usinor ne fermera définitivement ses portes qu'à la fin de 1994. La société de conversion du groupe, la Socadev, dispose de tout ce temps pour fournir les emplois nécessaires. A cet effet, elle recevra une dotation de 30 millions de francs par an, ce qui lui permettra de multiplier par dix les effectifs de son personnel dont le rôle est de favoriser les créations d'entreprise.

Tels sont les moyens dont nous avons besoin pour réussir, en trois ans, une reconversion qui, elle aussi, sera exemplaire, car les emplois devront être créés au fur et à mesure que les autres disparaîtront dans l'unité fermée, afin que les entreprises de sous-traitance ne souffrent pas trop.

Je vous remercie par ailleurs d'avoir abordé un troisième point qui concerne une industrie d'avenir.

J'ai en effet le plaisir d'annoncer à la représentation nationale que lundi dernier a été conclu, à Bruxelles, entre les ministres européens de l'industrie et à l'initiative de la France, un accord qui, pour la première fois, orientera la politique industrielle de l'Europe sur une industrie d'avenir, en l'occurrence l'électronique, au lieu de se concentrer uniquement sur les industries du passé, comme le charbon ou les chantiers navals.

**M. Jean Tardito.** Les chantiers navals ne sont pas le passé !

**M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.** L'Europe a accepté de se doter d'un cadre général dans lequel une politique industrielle pourra être conduite en matière de micro-électronique. Cela évitera que, dans ce domaine, se produise une mésaventure semblable à celle que vous avez été très nombreux sur tous ces bancs, à déplorer, il y a quelques semaines, concernant l'aéronautique - la malheureuse affaire De Havilland -, affaire provoquée par le fait qu'aucun pouvoir ne contrebalançait celui, très fort, du commissaire à la concurrence. En effet, à côté du texte autorisant une intervention de la commission pour des motifs tenant à la concurrence, nous avons désormais des dispositions en matière d'industrie micro-électronique.

La France, qui a été à l'origine de l'adoption de ce texte, peut être fière d'avoir permis l'accomplissement du premier pas en direction de la construction d'une véritable Europe industrielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ACTION HUMANITAIRE DE L'ARMÉE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaits.

**M. Claude Gaits.** Ma question sera courte, mais elle est grave. Elle s'adresse à M. le ministre de la défense.

La Yougoslavie connaît des jours dramatiques. Les populations rescapées souffrent de façon insupportable et vivent dans la terreur. A Dubrovnik, sur la côte adriatique, un couloir humanitaire a été établi par les Européens, afin de sauver les civils menacés par la mise en place du dispositif gouvernemental. Le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, Bernard Kouchner, présent sur le terrain, y a pris une part importante. Un navire-hôpital de la marine nationale *La Rance* doit arriver, avec des produits de base nécessaires, à Dubrovnik même. Il est équipé pour procéder à des hospitalisations et à des évacuations.

Monsieur le ministre, notre armée a une mission humanitaire, à laquelle nous tenons, mais qui est souvent trop méconnue. Pouvez-vous nous indiquer où en est cette nou-

velle opération d'aide humanitaire et quelles sont, précisément, les actions envisagées dans les jours qui viennent ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense à qui je demande de répondre brièvement.

**M. Pierre Joxe, ministre de la défense.** Monsieur le député, à l'heure qu'il est, en effet, le navire *La Rance* de la marine nationale est à Dubrovnik.

Ainsi que vous l'avez rappelé, les forces de l'armée française ont une mission humanitaire, qu'elles remplissent - hélas ! - de plus en plus souvent. Fort heureusement, elles sont capables de l'accomplir au mieux, comme cela a été le cas au Zaïre, récemment, en Ethiopie, au Pérou et au profit des Kurdes.

En ce qui concerne la Yougoslavie, nous avons préparé des opérations depuis un certain temps. Ainsi le navire *La Rance* se trouve dans l'Adriatique depuis le début du mois. Dimanche dernier, j'ai rencontré le ministre italien de la défense qui avait prévu d'envoyer un navire italien, le *San Marco*, et nous sommes convenus d'essayer d'agir ensemble.

Lundi, le Président de la République, M. François Mitterrand, m'a autorisé à mettre en place ce navire. Mardi, ce dernier a chargé à Brindisi des compléments d'équipements et de matériels médicaux nécessaires. Aujourd'hui, il est arrivé sur place où il remplit sa mission. Il s'agit d'un navire de soutien médical qui dispose d'un bloc opératoire à bord. Je l'ai visité, lorsqu'il était à Yanbu en Arabie Saoudite, pendant la guerre du Golfe. Avec cent lits médicaux, il constitue un petit hôpital flottant qui peut même pratiquement doubler cette capacité.

Selon les dernières informations que j'ai pu obtenir avant de venir devant vous, il décharge actuellement à Dubrovnik plusieurs dizaines de tonnes de matériel médical et de produits alimentaires. Il pourra ensuite, en fonction des circonstances - mais je ne peux préjuger l'avenir -, évacuer des blessés et des enfants pour les emmener là où cela paraîtra le plus opportun.

Nous agissons en parfaite coordination avec l'Italie dans le cadre d'une action étudiée au sein des instances de l'Union de l'Europe occidentale réunies avant-hier et en liaison avec l'U.N.I.C.E.F., l'organisation spécialisée des Nations Unies qui s'occupe des enfants.

J'abrége pour tenir compte des recommandations de M. le président.

Nous avons, par ailleurs, prévu depuis plusieurs semaines les conditions dans lesquelles nous pourrions apporter en d'autres lieux de Yougoslavie et par d'autres types de transport des moyens de secours et d'assistance. Je peux simplement vous indiquer que sont envisagées des missions humanitaires, comme les forces armées françaises sont capables d'en conduire.

Je souhaite, à cette occasion, rendre hommage aux soldats, aux aviateurs, aux marins, à nos personnels du service de santé qui remplissent très bien ces missions. Toutefois, ce n'est que dans le cadre d'une action internationale qui doit être élaborée d'un commun accord que nous pouvons intervenir, comme nous l'avons fait à Dubrovnik, en Yougoslavie, ou ailleurs dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous revenons au groupe Union pour la démocratie française.

#### RETRAITE DES MÉDECINS

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Paecht.

**M. Arthur Paecht.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales ou à M. le ministre délégué à la santé.

Tous les médecins retraités de France ont reçu, il y a quelques jours, une lettre de la caisse de retraite des médecins français les avisant que leur pension de retraite du régime conventionnel « avantage social-vieillesse » serait amputée de 45 p. 100 dès le prochain trimestre. Vous imaginez facilement l'émotion, pour ne pas dire l'indignation qui s'est emparée des médecins retraités et, d'ailleurs, de l'ensemble du corps médical à cette annonce.

Pour permettre à tous les assurés sociaux l'accès à une médecine de qualité, à tarif raisonnable et bloqué sur d'assez longues périodes, une très grande majorité du corps médical



a, en effet, accepté le régime conventionnel. La contrepartie de cette signature a été la participation de la caisse d'assurance-maladie à la constitution de ce régime de retraite géré par la caisse des médecins français. Or, depuis de nombreuses années, la part prise en charge par les caisses d'assurance-maladie n'a pas été revalorisée, en tout cas pas suffisamment, en raison du refus opposé par les pouvoirs publics, en violation des accords conclus. Les retraites n'ont pu être versées que grâce au fonds de réserve de la caisse, lequel est à présent épuisé.

Au mois de juillet dernier, plusieurs courriers vous ont été adressés, mais aucune réponse n'a été fournie. En septembre, une entrevue vous a été demandée collectivement par les présidents des syndicats représentatifs ; il n'y a pas eu de réponse non plus !

Monsieur le ministre, cette affaire est certes grave pour les médecins, mais elle constitue, aussi et surtout, un précédent et un avertissement pour tous les régimes de retraite, susceptibles de connaître les mêmes difficultés.

**M. le président.** Voulez-vous conclure, monsieur Paecht ?

**M. Arthur Paecht.** Je conclus, mais la réponse sera oui ou non, de toute façon !

**M. Bernard Pons.** Le problème est déjà réglé !

**M. Arthur Paecht.** Est-il acceptable que l'Etat, en refusant de prendre le décret approprié, puisse ainsi renier sa signature et cesser d'être le garant d'accords issus d'une négociation où les pouvoirs publics étaient partie prenante ?

Je sais, monsieur le ministre délégué à la santé, qu'il y a quelques jours M. le ministre des affaires sociales, non pas au cours d'une négociation avec les syndicats, mais à l'occasion d'un communiqué de presse, a cherché à rassurer en annonçant que les droits acquis seraient maintenus. Toutefois, vous avez cherché à rejeter la faute sur la caisse autonome des médecins, alors que vous savez pertinemment que sa gestion n'est pas en cause, puisqu'elle ne fait que répartir les recettes qu'elle perçoit.

Ma question sera donc simple et concise : prenez-vous l'engagement aujourd'hui de faire paraître le décret de revalorisation nécessaire avant l'appel des cotisations de 1992 pour éviter toute rupture de paiement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé, pour une réponse aussi brève que possible.

**M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.** Monsieur le député, en effet, le président du conseil d'administration de la caisse autonome de retraite des médecins français a adressé à tous les médecins, allocataires de l'avantage supplémentaire vieillesse, ainsi d'ailleurs qu'à leurs ayants droit, une lettre les informant d'une diminution probable du montant de leur pension en 1992. Ces affirmations sont erronées.

Ce procédé nous a, Jean-Louis Bianco et moi-même, choqués.

Votre question me donne l'occasion de rectifier ces allégations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le régime supplémentaire de retraite, institué au profit des praticiens conventionnés, vous le savez, est financé par une cotisation dont le tiers est à la charge des médecins et les deux autres tiers à la charge des organismes d'assurance maladie.

Depuis 1985, cette cotisation est insuffisante pour assurer l'équilibre du régime. Deux augmentations de cotisation ont déjà été nécessaires : l'une en avril 1988 et l'autre en décembre 1990. Ces augmentations ont permis de retarder l'ajustement du régime, mais elles ne peuvent suffire, quand bien même elles seraient massives et permanentes, à assurer son équilibre à long terme. C'est la raison pour laquelle Jean-Louis Bianco et moi-même avons demandé à l'I.G.A.S. et à l'inspection générale des finances de nous remettre un rapport sur le problème de l'avantage supplémentaire vieillesse.

Ce rapport confirme la croissance excessivement rapide des charges du régime, imputable notamment, d'une part, à un rendement exceptionnellement élevé de celui-ci - le rendement de l'avantage supplémentaire vieillesse est de 44,7 p. 100 alors que celui du régime général des salariés est de 8,1 p. 100 - d'autre part, à l'indexation de la pension sur la valeur des actes médicaux.

Ce rapport a évidemment été remis aux responsables du régime ainsi qu'aux présidents des syndicats de médecins afin de trouver, par la négociation, les mesures qui nous permettront d'assurer, d'une part, le retour à l'équilibre et, d'autre part, la pérennité du régime.

Quoi qu'il en soit, Jean-Louis Bianco et moi-même avons déjà eu l'occasion de le dire, le Gouvernement s'est engagé à honorer sans discontinuité les retraites en cours. Toutes les mesures seront donc prises pour assurer leur versement. Il est donc inadmissible que certains aient jugé utile d'inquiéter les retraités et leurs ayants droit quant au versement des pensions en 1992.

Voilà, monsieur le député, ce qu'il en est de ce difficile sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons à la dernière question, posée par un député non inscrit.

#### RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS TERRITORIAUX

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration et à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Elle concerne le traitement des personnels de la fonction publique territoriale, notamment dans les 44 grandes villes de France, rassemblant quelque 14 millions d'habitants.

Un constat s'impose.

Au moment même où l'on demande aux villes, pour assurer la qualité de la vie dans une crise de civilisation qui les touche, de développer leurs équipements, notamment dans l'ordre économique, et d'avoir un personnel compétent, assez nombreux et efficace, qui travaille directement avec la population, on peut se demander si la politique qui est menée est suffisamment globale, claire et cohérente.

Voici les faits.

Premièrement, la loi du 28 novembre 1990, adoptée à l'unanimité du Parlement, a permis aux collectivités de réajuster les primes de base, les primes supplémentaires ou particulières en fonction des mérites et de l'emploi des personnels. Certaines villes ont pris des décisions fermes alors qu'aucun décret n'était encore annoncé au moment où la loi allait s'appliquer. Les préfets ont porté l'affaire devant les tribunaux administratifs qui, la plupart du temps, ont annulé les décisions prises par les conseils municipaux.

Deuxièmement, dix mois plus tard, le 6 septembre 1991, était publié un décret, mais incomplet puisqu'il ne concernait pas les personnels des services des sports et des services des activités culturelles.

**M. Jean Tardito.** C'est vrai !

**M. Jean Royer.** En outre, son interprétation reste floue. Une circulaire est prévue pour compléter le décret ; elle n'est pas encore sortie.

Troisièmement, enfin, viennent s'ajouter à tout cela les décisions concernant la politique purement salariale. Pour notre part, nous les approuvons. Simplement, nous rappelons qu'elles arrivent bien tard : au moment même où elles se télescopent avec des décisions sur les primes. Si bien que nous nous heurtons à trois séries de difficultés : d'abord, entre les personnels techniques et les personnels administratifs pour le calcul des primes ; ensuite, entre les cadres et les personnels d'exécution, lesquels sont plus nombreux que les premiers - à Tours, par exemple, il y a 2 700 personnels d'exécution sur un effectif global de 3 200 personnes ; enfin, 33 grandes villes sur 44 ne bénéficient, pour la dotation globale de fonctionnement, que du minimum garanti ; au lieu d'avoir 4,41 p. 100 d'augmentation de la dotation globale, qui est la moyenne en France, elle n'auront que 2,4 p. 100.

**M. Richard Cazenave.** Et quelquefois moins ! C'est scandaleux !

**M. Jean Royer.** Ainsi, dans le budget de 1992 et les décisions modificatives de 1992, pour couvrir les frais de personnel, nous dépenserons 30 millions de plus et nous n'avons, en tout et pour tout comme ressources supplémentaires, que 5,6 millions de francs, le reste devant être apporté par l'impôt.

Mes questions sont les suivantes.



Messieurs les ministres, avez-vous l'intention de vous pencher tout de suite sur le décret du 6 septembre et d'y apporter les correctifs nécessaires ?

**M. Bernard Pons.** La réponse est oui !

**M. Jean Royer.** La circulaire qui a été promise pour préciser les intentions gouvernementales sera-t-elle promulguée ?

**M. Bernard Pons.** La réponse est oui !

**M. Jean Royer.** Vous engagez-vous à ne pas obliger les personnels qui ont déjà perçu leurs primes à la suite de décisions annulées par les tribunaux administratifs à les rembourser, comme les en menacent parfois les agents des finances ?

**M. Bernard Pons.** La réponse est non !

**M. Jean Royer.** Enfin, pouvez-vous intervenir avec vigueur auprès du ministre délégué au budget pour lui demander de revoir l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des grandes villes ?

Si vous le faites, vous pourrez dire que vous soutenez les maires alors que, pour l'instant, ils sont un peu trop considérés comme les boucs émissaires de cette politique à la fois quelque peu décousue et difficile à appliquer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs de députés non inscrits.*)

**M. Jean Tardito.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

**M. Richard Cazenave.** Pour une réponse courte !

**M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat.** Votre question sur les fonctionnaires territoriaux, monsieur Royer, est très importante.

En vertu des dispositions de la loi du 28 novembre 1990, que vous avez rappelées, des délibérations très disparates ont été prises par de nombreuses communes. Le risque existait donc de créer à la fois des régimes indemnitaires extrêmement divers et une forte disparité entre la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'Etat. Il y aurait alors eu incohérence, premièrement, à l'intérieur de la fonction publique territoriale et, deuxièmement, entre celle-ci et la fonction publique de l'Etat. Cela n'aurait pas été acceptable. D'abord pour des raisons de fait.

Nous sommes tous attachés à un service public territorial de bonne qualité au service de nos concitoyens. Or certaines villes ont davantage de moyens que d'autres. On se serait ainsi dirigé vers une fonction publique à plusieurs vitesses dans les communes et dans les départements. Il ne fallait pas aller dans ce sens-là.

**M. Richard Cazenave.** Vous êtes les champions de la société à deux vitesses !

**M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat.** Cette incohérence n'aurait pas été acceptable, ensuite, pour une question de droit, sur laquelle le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a d'ailleurs statué cet été.

**M. Pierre Mazeaud.** Il était en vacances !

**M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat.** Le Conseil d'Etat a estimé qu'un décret était nécessaire pour interpréter sur ce point la loi. Un décret a donc été publié le 6 septembre dernier. Il met en place une grille de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique des collectivités territoriales.

Pour répondre très précisément à votre question, monsieur le député, l'article 7 du décret prévoit un délai. Ce délai ne confère pas de reconnaissance légale à ce qui a pu être voté antérieurement, mais ouvre aux collectivités une période pendant laquelle elles pourront délibérer à nouveau sur la base des dispositions inscrites dans ce décret.

Je vous confirme qu'une circulaire sera prochainement publiée sur l'ensemble des questions précises que vous avez posées.

**M. Alain Griotteray.** Quand ?

**M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat.** Autant il est nécessaire de maintenir une cohérence entre la fonction publique de l'Etat, la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière, autant une conception trop poin-

tilleuse, trop étroite de cette cohérence serait contraire aux principes de la décentralisation. C'est pourquoi le décret du 6 septembre, dans son article 5, prévoit une enveloppe indemnitaire qui a été calculée en référence à certaines primes que touchent des agents de l'Etat pour conserver un équilibre d'ensemble, mais qui permet à chaque collectivité d'affecter un certain nombre de primes en fonction de critères dont elle délibère librement. Il s'agit là d'une avancée car nous trouvons un juste équilibre entre la cohérence qui est nécessaire et la souplesse qui est indispensable.

J'ajoute que le système en vigueur maintient les primes liées à des fonctions et qu'il ne porte pas préjudice aux avantages acquis en vertu de l'article 111 de la loi de 1984. Par conséquent, aucun fonctionnaire territorial ne verra sa situation se dégrader à la suite de la publication de ce décret. Tous verront leur situation s'améliorer et cela, vous le savez, aura un coût pour les collectivités locales.

Enfin, s'agissant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, M. le ministre délégué au budget a fait récemment devant l'Assemblée nationale un certain nombre de propositions qui atténuent de manière très sensible les effets du premier dispositif qu'il avait présenté devant le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, vous ne résisterez pas au plaisir de rester parmi nous pour prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et surtout pour entendre M. Mazeaud qui fait toujours recette dans cet hémicycle.

4

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 6 décembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, à vingt et une heures trente, jeudi 21 novembre à quinze heures, après les questions à M. le secrétaire d'Etat à la mer, et à vingt et une heures trente, et vendredi 22 novembre à neuf heures trente, éventuellement, après les questions orales sans débat :

Projet de loi organique sur le statut de la magistrature ;

Proposition de loi de M. Jean-Jacques Hyest relative à la délégation de magistrats par les chefs de cour d'appel.

Lundi 25 novembre, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Deuxième lecture :

Du projet sur l'effectif des conseils régionaux ;

Du projet renforçant la protection des consommateurs ;

Du projet sur la gestion des déchets radioactifs.

Mardi 26 novembre, à neuf heures trente, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Projet sur la représentation des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la formation professionnelle et l'emploi.

Mercredi 27 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration.

Jeudi 28 novembre, à quinze heures, après les questions à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, et à vingt et une heures trente, et vendredi 29 novembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet d'orientation sur l'administration territoriale de la République.

Lundi 2 décembre, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur les dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes ;

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la lutte contre le travail clandestin.

Mardi 3 décembre, à neuf heures trente, à seize heures et à vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les transports ;

Sept projets autorisant la ratification de conventions internationales ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la sécurité des chèques ;

Deuxième lecture de la proposition de loi sur le statut des agglomérations nouvelles.

Mercredi 4 décembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet de loi de finances rectificative pour 1991.

Judi 5 décembre, à quinze heures, après les questions à un ministre et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la protection des eaux.

Vendredi 6 décembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les limites d'âge des militaires ;

Nouvelle lecture du projet sur le code du service national ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Par ailleurs, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le mardi 26 novembre, à neuf heures trente, après le projet sur la représentation des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation, la proposition de loi, adoptée par le Sénat, et les propositions de loi de MM. André Berthol, Jean-Jacques Jegou et Jean Auroux permettant aux associations d'anciens combattants d'ester en justice.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

5

#### DEMANDES D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

**M. le président.** La conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'examen selon la procédure d'adoption simplifiée du projet autorisant l'approbation d'un accord avec le Gouvernement de Monaco.

Je rappelle que le projet sur la représentation des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation avait fait l'objet, lors de la précédente conférence, d'une demande similaire.

Il peut être fait opposition à ces demandes, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'à la veille de la discussion, à dix-huit heures.

6

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, ce matin, en arrivant à l'Assemblée nationale, j'ai, comme à mon habitude, pris le feuillet daté du 20 novembre 1991 et - pour apporter toutes les précisions qui s'imposent - portant le numéro 388.

Je le lis et je m'aperçois que, à l'exception des questions au Gouvernement, rien n'est inscrit à l'ordre du jour de ce mercredi.

Je poursuis la lecture du feuillet, compte tenu de son intérêt. Je note que le jeudi 21 novembre à neuf heures trente, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République que vous connaissez bien, monsieur le président, pour l'avoir précédée vous-même,...

**M. Philippe Vasseur.** Fort bien d'ailleurs !

**M. Eric Raoult.** Avec talent !

**M. Pierre Mazeaud.** ... se réunirait aux fins d'examiner, au titre de l'article 88 du règlement, les amendements sur le statut de la magistrature. L'ordre du jour fixé lors de la dernière conférence des présidents était donc respecté et ceux qui entendaient déposer des amendements au titre de l'article 88 pouvaient le faire demain matin en commission des lois.

Quelle ne fut donc pas ma surprise...

**M. Eric Raoult.** Stupéfaction !

**M. Pierre Mazeaud.** ... d'apprendre, au début de l'après-midi, que la conférence des présidents avait bouleversé quelque peu cet ordre du jour. Je n'en connaissais pas, monsieur le président, la raison, à tel point que je me suis demandé si la conférence des présidents, à la demande du Gouvernement, n'aurait pas, par hasard, rétabli le texte sur le Conseil supérieur de la magistrature, que ce même Gouvernement avait retiré, à la suite, vous le savez, des déclarations de M. le Président de la République qui avait d'ailleurs quelque peu oublié - je me permets de le rappeler - que le Parlement était précisément saisi d'un projet de loi constitutionnelle.

**M. Eric Raoult.** Il a beaucoup d'oublis en ce moment !

**M. Philippe Vasseur.** C'est l'âge !

**M. Pierre Mazeaud.** Il ne s'agissait pas du tout du texte sur le Conseil supérieur de la magistrature, mais du statut de la magistrature qui ne devait être étudié que demain.

J'ajoute, monsieur le président, pour être complet, qu'il était question à la commission des lois, avec l'accord du Gouvernement, de joindre au projet de loi sur le statut de la magistrature la proposition de loi, n° 2303, de M. Jean-Jacques Hyst, qui a pour objet de conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel afin d'exercer des fonctions judiciaires. Cette adjonction était également prévue pour la réunion de la commission des lois de demain matin, mais elle a disparu puisque, par définition, le texte de M. Hyst n'aura pas de rapporteur désigné.

Nous sommes tous, sur ces bancs, inquiets de la dévalorisation du Parlement. Le Gouvernement n'est pas non plus sans se poser de questions.

**M. Eric Raoult.** Il peut !

**M. Pierre Mazeaud.** Mais si le Parlement entend être respecté, qu'il se respecte d'abord lui-même !

**M. Alain Griotteray.** Tout à fait !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous me rétorquerez que c'est la conférence des présidents qui a décidé !

**M. Pierre Mauger.** Non, c'est le Gouvernement !

**M. Pierre Mazeaud.** Certes, le Gouvernement est maître de l'ordre du jour, et je veux respecter les dispositions constitutionnelles, organiques ou réglementaires. Néanmoins, monsieur le président, il est intolérable qu'au dernier moment l'ordre du jour soit bousculé, surtout qu'il porte sur un texte d'importance, puisqu'il s'agit non pas d'une loi ordinaire mais d'une loi organique.

Connaissant votre compétence juridique et l'intérêt que vous portez vous-même à de tels sujets, je vous demande, monsieur le président, de vous faire l'interprète de l'Assemblée nationale tout entière auprès de son président afin qu'il use de toute son autorité pour éviter que se renouvellent de telles modifications qui posent incontestablement des problèmes, non seulement aux députés qui doivent intervenir dans le débat mais aussi, en l'occurrence, à tous ceux - et ils sont nombreux - qui s'intéressent à la magistrature, ceux-là même, par exemple, qui ont été auditionnés pendant plusieurs semaines par la commission des lois, et qui pensent que le texte ne viendra en séance publique que demain. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je ne puis que vous confirmer cette modification de l'ordre du jour prioritaire, demandée par quelques membres de la conférence des présidents et que le Gouvernement a acceptée. Nous avons eu, ce matin, à ce sujet, un large échange de vues auquel a participé le président de votre groupe. L'objectivité me commande de reconnaître qu'il était le seul à y être opposé et qu'il nous a fait part de son désaccord. J'ajoute qu'il s'est finalement rallié à la modification de l'ordre du jour...

**M. François Colcombet.** Alors ?

**M. le président.** ... qui a donc recueilli l'approbation de l'ensemble des membres de la conférence des présidents. Ce faisant, il a vraisemblablement voulu me faciliter la tâche. Je vous en remercie, monsieur Pons.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, vous venez de faire une relation très exacte de ce qui s'est passé. J'avais bien indiqué que si tous les présidents n'étaient pas d'accord - si, par exemple M. Pons avait maintenu, ce qui aurait été parfaitement compréhensible, son opposition - le Gouvernement n'insisterait pas.

Que les choses soient claires ! J'entends dire : le Gouvernement décide. Non ! La conférence des présidents a donné lieu à un échange très approfondi, dans de bonnes conditions.

Alors, monsieur Mazeaud, à entendre votre très long et très brillant - comme à l'ordinaire - développement, je me pose la question : à quoi sert la conférence des présidents ?

**M. Pierre Mazeaud.** A beaucoup d'autres choses !

7

#### **PUBLICATION DU RAPPORT D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE**

**M. le président.** Le 13 novembre 1991, j'ai informé l'Assemblée nationale du dépôt du rapport de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires.

Je n'ai été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci, imprimé sous le numéro 2339, a été distribué ce matin.

8

#### **ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi organique n° 2007 modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (rapport n° 2320 de M. Alain Fort au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

# LuraTech

## www.luratech.com